

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-7</b> <b>21SGADL0147</b>

**SEANCE DU**  
**1 JUILLET 2021**

<b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b>
<b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>57</b>
<b><u>Date de convocation :</u></b> <b>25 juin 2021</b>
<b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>2 juillet 2021</b>

<b><u>OBJET :</u></b> <b>Service public assainissement collectif - Contrat de régie intéressée - Autorisation de signer l'avenant n°2</b>
--

<b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>70</b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>70</b>
<b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b>
<b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b>
<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Thierry BUISSON  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)  
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)  
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Didier LAUBERAT



Vu les articles L.3135-1, R 3135-1 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux modifications des contrats de concession,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 26 septembre 2017, la communauté urbaine a approuvé le choix de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire pour la gestion de son service public de l'assainissement collectif sous forme de régie intéressée.

Le contrat de régie intéressée a été conclu pour une durée d'exploitation de huit ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société locale « CREUSOT MONTCEAU EAU (CME) » a été créée par le délégataire pour exécuter ledit contrat.

L'avenant n°1 au Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il modifiait le contrat sur différents points techniques et administratifs :

- L'amélioration des conditions physiques de l'accueil des clients,
- La description des conditions et modalités de la mise en œuvre de la médiation de l'Eau dans le cadre contractuel, en particulier dans son portage financier et dans son fonctionnement croisé entre la Collectivité et le Régisseur,
- Le report au 30 juin 2019 de l'échéance d'ouverture du site Web C.mon.O
- Le versement des produits perçus par le Régisseur pour le compte de la Collectivité dans un délai de 3 mois après perception,
- Le remplacement de l'annexe 16 du Contrat par une nouvelle convention de mandat consolidée,
- La précision en heures et non seulement en Equivalent temps Plein du seuil d'heures maximum refacturables par an par le Régisseur,
- Les dispositions de remboursement au Régisseur par la Collectivité des investissements relevant du domaine privé,
- La mise à jour du coefficient d'actualisation contractuel k, un indice n'étant plus publié,
- Les modalités précises de calcul et d'arrondi des coefficients d'actualisation contractuels k1 et k2,
- La modification d'une référence réglementaire dans l'article 7.11 : redevance prévue à l'article L554-2-1 et non pas L554-5 du Code de l'Environnement,
- La modification de la date de remise du compte d'exploitation définitif au 1<sup>er</sup> juin,
- Le lissage, sur la durée du Contrat, des charges d'exploitation des lagunes,
- La précision des limites de prestation sur les déversoirs d'orage,
- Les obligations du Régisseur en matière de mise à niveau des tampons et de mise en conformité des branchements doivent être précisées,
- Les obligations des Parties en matière de raccordement des conduites nouvelles au réseau doivent être modifiées.

Après trois ans d'exploitation, les parties ont constaté le besoin de modifier le contrat sur certains points techniques et administratifs afin de répondre à l'évolution des conditions techniques, législatives et réglementaires.

Le présent avenant traite ainsi des points suivants :

- L'ajout au bordereau de prix des véhicules, le prix d'utilisation d'un camion de terrassement dit "aspiratrice",
- L'impact de la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Torcy sur la gestion des déchets du service,
- L'ajout d'un tarif « plus-value pour présence d'amiante » dans le bordereau des prix unitaires,

- L'installation, par le Régisseur, d'une borne d'alimentation en eau usée traitée pour camions hydrocureurs sur les stations d'épuration de Torcy et de Montceau-Les-Mines,
- La précision de la procédure à mettre en œuvre pour les réfections de voirie,
- La prise en charge, par le Régisseur, d'installations nouvelles,
- La mise à jour des pénalités contractuelles,
- La correction de l'article 6.2 relatif à la mise à disposition de licences informatiques en lieu et place de la remise de logiciels,
- La modification des articles 2.7.7 sur les documents d'exploitation et 2.7.8 sur les données du service,
- La correction d'une erreur matérielle sur la date de reddition des comptes,
- La prise en compte des conséquences de la crise COVID sur la gestion des boues d'épuration (nouvelle filière des boues de Saint-Sernin-du-Bois, renforcement du programme d'analyses, renforcement du chaulage),
- L'ajout de précision sur les obligations du régisseur en matière de curage et d'inspections télévisées (ITV) des réseaux.

Le contrat peut être modifié en application des dispositions :

- Des articles L3135-1 1° et R3135-1 du code de la commande publique concernant l'actualisation de l'indice du coefficient prévue à l'article 10.4.7 du Contrat,
- De l'article L.3135-7 du code de la commande publique, les modifications introduites n'étant pas substantielles.

Ces évolutions augmentent le périmètre d'interventions du régisseur, et par conséquent, après négociations, une rémunération annuelle supplémentaire de 112 844 € HT en valeur 2018 par rapport au compte d'exploitation initial, soit une augmentation de l'ordre de 2,22%.

Les modalités techniques, administratives et financières détaillées correspondantes ont été définies dans un projet d'avenant annexé qui a reçu l'accord des parties et qu'il vous est proposé d'approuver.

Ainsi, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer cet avenant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver les termes du projet d'avenant 2 précité au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif sous forme de régie intéressée,
- D'autoriser M. le Président ou l'élu en charge du cycle de l'eau à signer ledit avenant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le VICE-PRÉSIDENT,

Jean-Marc FRIZOT

Jean-Marc FRIZOT

**Département de La Saône et Loire  
Communauté Urbaine Le Creusot –  
Montceau-les-Mines**

**Avenant n°2**

**au contrat de Délégation du Service Public  
d'Assainissement Collectif sous forme de  
régie intéressée**

Entre :

**La Communauté Urbaine LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES (C.U.C.M.)**, sise Château de La Verrerie BP 90069 71 206 Le Creusot cedex, représentée par son Président, Monsieur David MARTI, autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Désignée ci-après « la Collectivité »,

D'une part,

Et

**CREUSOT MONTCEAU EAU (CME)**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 37 000,00 euros, dont le Siège Social est au 44 quai Jules CHAGOT à MONTCEAU-LES-MINES (71300), immatriculée sous le numéro 817 486 186 au RCS CHALON-SUR-SAONE, représentée par Monsieur Cyril CHASSAGNARD, en sa qualité de Président, agissant au nom et pour le compte de cette Société,

Désignée ci-après « le Régisseur »,

D'autre part.

Désignées ci-après ensemble « les Parties » et individuellement la "Partie",

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

## EXPOSE

La Communauté Urbaine LE CREUSOT – MONTCEAU LES MINES a, par délibération du 26 septembre 2017, approuvé le choix de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux comme délégataire pour la gestion de son service public d'assainissement collectif sous forme de régie intéressée.

Le contrat de régie intéressée (ci-après le « Contrat ») est entré en vigueur au 16 novembre 2017 pour une durée d'exploitation de huit (8) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La société locale « CREUSOT MONTCEAU EAU (CME) » a été créée par le délégataire pour exécuter ledit Contrat.

L'avenant n°1 au Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il modifie le Contrat sur différents points techniques et administratifs :

- L'amélioration des conditions physiques de l'accueil des clients,
- La description des conditions et modalités de la mise en œuvre de la médiation de l'Eau dans le cadre contractuel, en particulier dans son portage financier et dans son fonctionnement croisé entre la Collectivité et le Régisseur,
- Le report au 30 juin 2019 de l'échéance d'ouverture du site Web C.mon.O
- Le versement des produits perçus par le Régisseur pour le compte de la Collectivité dans un délai de 3 mois après perception,
- Le remplacement de l'annexe 16 du Contrat par une nouvelle convention de mandat consolidée,
- La précision en heures et non seulement en Equivalent temps Plein du seuil d'heures maximum refacturables par an par le Régisseur,
- Les dispositions de remboursement au Régisseur par la Collectivité des investissements relevant du domaine privé,
- La mise à jour du coefficient d'actualisation contractuel k, un indice n'étant plus publié,
- Les modalités précises de calcul et d'arrondi des coefficients d'actualisation contractuels k1 et k2,
- La modification d'une référence réglementaire dans l'article 7.11 : redevance prévue à l'article L554-2-1 et non pas L554-5 du Code de l'Environnement,
- La modification de la date de remise du compte d'exploitation définitif au 1<sup>er</sup> juin,
- Le lissage, sur la durée du Contrat, des charges d'exploitation des lagunes,
- La précision des limites de prestation sur les déversoirs d'orage,
- Les obligations du Régisseur en matière de mise à niveau des tampons et de mise en conformité des branchements doivent être précisées,
- Les obligations des Parties en matière de raccordement des conduites nouvelles au réseau doivent être modifiées.

Après trois ans d'exploitation, les Parties ont constaté le besoin de modifier le Contrat sur certains points techniques et administratifs afin de répondre à l'évolution des conditions techniques, législatives et réglementaires.

Le présent avenant traite ainsi des points suivants :

- L'ajout au bordereau de prix des véhicules, le prix d'utilisation d'un camion de terrassement dit "aspiratrice",
- L'impact de la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Torcy sur la gestion des déchets du service,
- L'ajout d'un tarif « plus-value pour présence d'amiante » dans le bordereau des prix unitaires,



- L'installation, par le Régisseur, d'une borne d'alimentation en eau usée traitée pour camions hydrocureurs sur les stations d'épuration de Torcy et de Montceau-Les-Mines,
- La redéfinition de la procédure à mettre en œuvre pour les réfections de voirie,
- La prise en charge, par le Régisseur, d'installations nouvelles,
- La mise à jour des pénalités contractuelles,
- La correction de l'article 6.2 relatif à la mise à disposition de licences informatiques en lieu et place de la remise de logiciels,
- La modification des articles 2.7.7 sur les documents d'exploitation et 2.7.8 sur les données du service,
- La correction d'une erreur matérielle sur la date de reddition des comptes,
- La prise en compte des conséquences de la crise COVID sur la gestion des boues d'épuration (nouvelle filière des boues de Saint Sernin des Bois, renforcement du programme d'analyses, renforcement du chaulage),
- L'ajout de précision sur les obligations du régisseur en matière de curage et d'inspections télévisées (ITV) des réseaux.

Le Contrat peut être modifié en application des dispositions :

- Des articles L3135-1 1° et R3135-1 du code de la commande publique concernant l'actualisation de l'indice du coefficient prévue à l'article 10.4.7 du Contrat,
- De l'article L3135-7 du code de la commande publique, les modifications introduites n'étant pas substantielles.

## **SOMMAIRE**

Article 1 : Charges forfaitaires justifiées par valorisation des unités d'œuvres – Parc Véhicules	6
Article 2 : Evacuation des sous-produits	6
Article 3 : Bordereau des prix unitaires	6
Article 4 : Alimentation des camions hydrocureurs en eau usée traitée des stations d'épuration de Torcy et de Montceau-les-Mines	7
Article 5 : Réfection de voiries	7
Article 6 : Prise en charge de nouvelles installations	8
Article 7 : Pénalités financières	8
Article 8 : Fourniture d'outils informatiques	9
Article 9 : Documents d'exploitation et données du service	9
Article 10 : Reddition des comptes	10
Article 11 : Gestion des boues	10
Article 12 : Curage et Inspection Télévisée des Réseaux	11
Article 13 : Evolution de la rémunération du Régisseur	11
Article 14 : Date d'effet- Dispositions antérieures	12
Article 15 : Pièces annexées au présent avenant	12

## Article 1 : Charges forfaitaires justifiées par valorisation des unités d'œuvres – Parc Véhicules

Les frais relatifs au parc de véhicules et engins sont décomptés sur la base d'un bordereau prévu à l'article 10.3 du Contrat.

Pour plus de réactivité et de sécurité dans l'exécution de certains terrassements, le régisseur a complété son parc d'engins de chantier par la mise à disposition d'une aspiratrice. Les frais relatifs à ce nouvel engin doivent être ajoutés au bordereau de prix.

Le bordereau de l'article 10.3 du Contrat, relatif au Parc Véhicules, est annulé et remplacé par le bordereau suivant :

<u>Véhicules légers et fourgonnettes</u>	Coût annuel
Petit véhicule	6 047 €
Véhicule moyen	6 786 €
Grand véhicule	9 078 €
Fourgonnette ou équivalent	6 786 €
Camionnette ou équivalent	9 078 €
<u>Camions et engins de chantier</u>	
Camionnette d'un PTAC < 3,5 T	9 078 €
Camion benne 12 T	23 592 €
Mini-pelle	15 979 €
Tracto-pelle	28 512 €
Compresseur – Groupe électrogène	4 200 €
<u>Véhicules spécialisés</u>	
Hydro-cureuse	78 120 €
Camion aspiratrice	78 120 €

## Article 2 : Evacuation des sous-produits

L'article 6.13 du Contrat stipule que "les produits de dégrillage, les sables après lavage, les graisses et les huiles doivent être évacués et traités aux frais du Régisseur, dans des lieux de traitement agréés et conformes à la législation en vigueur."

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Torcy ayant fermé en 2019, le Régisseur doit dorénavant évacuer ces déchets vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Granges.

## Article 3 : Bordereau des prix unitaires

Afin de pouvoir faire face à la présence d'amiante dans certaines canalisations, dans le cadre de l'activité travaux facturables, le bordereau de prix unitaires figurant en annexe 10 du Contrat est complété. Le

nouveau bordereau figure en annexe 1 du présent avenant.

Les prix supplémentaires, en tarif de base, sont les suivants :

PRIX SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À LA PRÉSENCE D'AMIANTE			
Code	Libellé article	Unité	Prix de base €HT au 01/01/2018
165.1	Intervention sur canalisation amiante ciment avec : Installation de chantier, intervenant et encadrant habilité, EPI adaptés, outillage et procédure d'intervention spécifique, emballage et traitement des déchets Pour une boîte de branchement	u	1500
165.2	Intervention sur canalisation amiante ciment avec : Installation de chantier, intervenant et encadrant habilité, EPI adaptés, outillage et procédure d'intervention spécifique, emballage et traitement des déchets. Par boîte de branchement groupée supplémentaire	u	950

## **Article 4 : Alimentation des camions hydrocureurs en eau usée traitée des stations d'épuration de Torcy et de Montceau-les-Mines**

Les 2 principales stations d'épuration de la Collectivité (Torcy 60 000 Equivalents Habitant (EH) et Montceau-les-Mines 33 000 EH) sont équipées d'un système de filtration composé d'un préfiltre 500 µ et d'un filtre 200 µ. Un traitement (UV) permet en complément d'assurer la désinfection de l'eau traitée. Ces eaux sont actuellement utilisées pour les besoins internes des stations d'épuration.

La Collectivité a décidé de créer un point de raccordement au niveau de chaque station, pour que les camions hydrocureurs puissent utiliser l'eau traitée en lieu et place des prélèvements sur le réseau public d'eau potable. Un dispositif de comptage devra aussi être installé pour mesurer les économies réalisées. Enfin, une voirie appropriée devra être disponible ou mise en place pour que les chargements se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité.

La Collectivité souhaite confier la réalisation et l'exploitation de ces travaux au Régisseur.

Ces travaux seront réglés par la Collectivité au Régisseur dès qu'ils seront réceptionnés, pour un montant de dix mille neuf cent quarante-trois euros hors taxes (10 943 €HT).

## **Article 5 : Réfection de voiries**

L'article 7.14 du Contrat est modifié comme suit :

*Les interventions sur les voiries et les remises en état correspondantes sont effectuées selon les prescriptions techniques définies par l'autorisation de voirie, et à la charge du Régisseur.*

*La réfection du revêtement sera réalisée sur la largeur totale de la tranchée y compris le raccordement à la voirie.*

## **Article 6 : Prise en charge de nouvelles installations**

Le patrimoine du service s'est enrichi de nouvelles installations. La Collectivité demande au Régisseur, qui l'accepte, d'intégrer ces installations nouvelles au périmètre délégué.

Les installations nouvelles à intégrer sont les suivantes :

- La micro-station à la Motte Bouchot à ECUISSES
- Le poste de relèvement rue Jean Perrin LE CREUSOT
- Le poste de relèvement le moulin à PERRECY-LES- FORGES
- Le poste de relèvement à MONT SAINT VINCENT
- Le poste de relèvement les Chavannes à MONTCEAU-LES-MINES
- Le poste de relèvement Coriolis à MONTCHANIN
- 31 dispositifs d'auto-surveillance sur DO

L'inventaire du service, annexe 5a du Contrat, est mis à jour. Le nouvel inventaire est fourni en annexe 2 du présent avenant.

Les opérations confiées au Régisseur sont les suivantes :

- Entretien courant des installations
- Prise en charge des coûts en énergie
- Renouvellement des équipements
- Transmission des données et reporting
- Réalisation des contrôles et suivis réglementaires

## **Article 7 : Pénalités financières**

L'article 17.2 du Contrat, qui définit les pénalités financières applicables au Régisseur, nécessite d'être précisé.

Pour clarifier les limites de responsabilité du Régisseur en matière de qualité des rejets, le cas n°10 est modifié comme suit :

*Dépassement de valeur rédhibitoire des paramètres de qualité du rejet (les caractéristiques des eaux usées admises à la station restant dans les limites de la capacité de l'installation) : une pénalité de 2400 euros par bilan. Cette pénalité ne s'applique pas aux installations de traitement inadaptées à un traitement efficient de la charge polluante qu'elles reçoivent :*

- *Les lits bactériens de Saint Pierre de Varenne : Drevin, Berneaux, Salière, Anxin le bas, Luchet*
- *La fosse toutes eaux de Pique Boeuf à Saint Pierre de Varenne*
- *Le décanteur du Pont d'Ajoux à Marmagne*

Pour clarifier les limites de responsabilité du Régisseur en matière d'auto-surveillance, le cas n°11 est modifié comme suit :

*Non-respect du programme réglementaire ou non-respect des fréquences de transmission à la Collectivité des résultats d'auto-surveillance définies ci-dessous : une pénalité de 1200 euros par document non-transmis ou par bilan non réalisé ;*

Type document	Fréquence de transmission par le Régisseur à la Collectivité
Données Sandre A1+A2 (Station et DO /TP PR >120 kg DBO/j)	Mensuel (M+1 à compter de la réception des résultats d'analyse)
Rapport de contrôle des dispositifs d'auto surveillance	Annuel avant 31/12/N pour année N
Rapport annuel sur les systèmes d'assainissement	Annuel au 31/05/N pour année N-1 (le régisseur fera ses meilleurs efforts pour anticiper cette remise à la date prévue réglementairement du 01/03/N)

Pour clarifier les limites de responsabilité du Régisseur en matière de réfection des voiries, le cas n°19 est modifié comme suit :

*En cas de non réalisation des réfections définitives de voiries dans un délai de 6 mois suivant l'intervention et après mise en demeure restée sans réponse pendant 15 jours : une pénalité de 200 €HT/jour de retard sera appliquée.*

## **Article 8 : Fourniture d'outils informatiques**

Le Contrat prévoit, à son article 6.2, la fourniture d'études de modélisation hydraulique et patrimoniale. Les fichiers des modèles réalisés sont fournis chaque année à la Collectivité et non pas les programmes de ces logiciels, comme indiqué improprement dans cet article.

Le second alinéa de l'article 6.2 du Contrat est remplacé par :

*Les fichiers constitutifs des modèles réalisés sous MOSARE et sous INFOWORKS ICM, seront transmis à la Collectivité chaque année, après la mise à jour du patrimoine, sous un format à définir par les parties.*

## **Article 9 : Documents d'exploitation et données du service**

Les tableaux ci-dessous permettent de préciser le traitement des documents et données des articles 2.7.7 et 2.7.8 du Contrat.

<b>article 2.7.7 documents d'exploitation</b>	
<b>Procédures d'exploitation</b>	Consignes d'exploitation par site. Classeurs sur sites
<b>Journaux d'exploitation</b>	Journal de bord par site. Documents sur sites
<b>Programme d'intervention</b>	Programme annuel dans l'outil GAMA
<b>Manuels d'auto surveillance et cahiers de vie</b>	Classés dans l'hypervision
<b>Cahier d'entretien</b>	Idem programme d'intervention avec les interventions réalisées selon le programme annuel et les interventions curatives
<b>Journal de bord des principales interventions</b>	Idem journaux d'exploitation
<b>Rapports des contrôles réglementaires</b>	Classés dans l'hypervision
<b>Rapports audits techniques</b>	Classés dans l'hypervision

<b>article 2.7.8 données du service</b>	
<b>Fonctionnement installations (débit, énergie et temps de fonctionnement)</b>	Dans l'outil FLUKS (PR et DO et quelques UDEP)
<b>Fonctionnement des UDEP et PR</b>	Dans l'outil FLUKS et disponible via supervision sur site
<b>Mesures en continu relatif au rejet dans le milieu</b>	Dans l'outil FLUKS et disponible via supervision sur site
<b>Système de télégestion</b>	Disponible à la demande via l'outil LERNE (en partie sur FLUKS)

En complément, il est précisé que dans le cadre du diagnostic permanent, à partir de 2021, le Régisseur réalisera un rapport semestriel sur les eaux claires parasites, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2020, modificatif de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## **Article 10 : Reddition des comptes**

L'avenant n°1 au Contrat modifie la date de remise des documents nécessaires à la reddition des comptes. L'article 10.3 du Contrat doit être modifié en conséquence. Par ailleurs, le renvoi mentionné est erroné.

Le troisième alinéa de l'Article 10.3 du Contrat est remplacé par :

*L'état des charges engagées par le régisseur et non réglées sur l'exercice concerné devra être transmis à la collectivité au plus tard le 10 décembre N, pour lui permettre de procéder au rattachement des charges à l'exercice, afin de respecter la réglementation en vigueur.*

## **Article 11 : Gestion des boues**

L'article 6.12 du Contrat stipule : "En cas de modification des dispositions réglementaires, applicables à la

filière de traitement des boues, la Collectivité et le Régisseur se rapprocheront, afin de réexaminer les conditions techniques et financières de leur élimination.”

En 2020, la crise sanitaire liée au SARS-CoV2 a eu des impacts importants sur la gestion des boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité, en raison de l'obligation de leur hygiénisation avant épandage. Les conséquences sont les suivantes :

- renforcement du chaulage sur l'ensemble de la production de boues des stations d'épuration de la Collectivité pour obtenir l'hygiénisation,
- renforcement des analyses réalisées sur les boues produites,
- transport des boues liquides de la station d'épuration de Saint Sernin des bois vers la station d'épuration de Torcy.

Ces modifications ont des conséquences économiques qui doivent être répercutées sur la rémunération du Régisseur.

Dans l'hypothèse où la réglementation évoluerait dans le sens d'une suppression de cette obligation de chaulage supplémentaire des boues, les parties réexamineront à nouveau la rémunération du régisseur pour en retirer la conséquence économique de ce chaulage supplémentaire.

## Article 12 : Curage et Inspection Télévisée des Réseaux

L'alinéa n°2 de l'article 6.4.1.1 est modifié comme suit :

*Par ailleurs, un **programme préventif d'hydrocurage** de 100 km en moyenne annuelle (hors inspections télévisées (ITV)) est établi sur la base :*

- *d'une visite générale des réseaux ;*
- *des constats d'exploitation de l'exercice précédent.*

*Préalablement à ces interventions, le Régisseur informe la Collectivité au minimum huit (8) jours avant la date prévue. La Collectivité pourra demander au Régisseur, dans le cadre de ce programme préventif, le curage de réseau préalablement à des opérations ITV diligentées par ses propres services.*

L'alinéa n°3 de l'article 6.4.1.4 est modifié comme suit :

*A l'issue de chaque contrôle, le Régisseur rédige un rapport d'inspection reprenant l'ensemble des observations sur réseau.*

## Article 13 : Evolution de la rémunération du Régisseur

Pour tenir compte de ces changements dans les conditions d'exécution du Contrat, le dernier alinéa de l'article 10.4.2. « Rémunération de base (R) » du Contrat est modifié comme suit :

En valeurs au 1/1/2018, les éléments de rémunération sont les suivants :

RF = 4 030 k€ par an



PU = 0,3218 € HT / m3

Le compte d'exploitation prévisionnel correspondant à cette évolution de rémunération du régisseur figure en Annexe n°3. Les montants y sont exprimés en euros.

## **Article 14 : Date d'effet- Dispositions antérieures**

Le présent avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou au plus tard le jour où il aura acquis son caractère exécutoire si cette date est postérieure.

Les dispositions du Contrat et de l'avenant n°1, non expressément modifiées ou annulées par ledit avenant, restent applicables.

## **Article 15 : Pièces annexées au présent avenant**

Les pièces suivantes sont annexées au présent avenant :

ANNEXE 1 : Bordereau des prix unitaires complété

ANNEXE 2 : Inventaire du service mis à jour

ANNEXE 3 : Compte d'exploitation prévisionnel de l'avenant n°2

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Le Creusot, le .....

Le Président de la CUCM,

Monsieur David MARTI

A , le .....

Le Président de CME,

Monsieur Cyril CHASSAGNARD

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
<b>TERRASSEMENT</b>			
<u>Installation</u>			
1	Installation de chantier y compris déplacement et signalisation et panneau d'information CUCM	Unité	910,00
2	Mise en place signalisation pour déviation pour un nombre de panneaux > à 10	Forf	20,00
3	Feux tricolores	Jour	10,00
4	Constat d'huissier	Forf	100,00
<u>Terrassement</u>			
5	Sondage de reconnaissance pour recherche de conduite ou ouvrage	Unité	69,57
6	Découpage de chaussée ou trottoirs en enrobés denses ou béton à la scie mécanique quelque soit l'épaisseur de la structure hors enrobés amiantés	ml	4,78
7	Démolition de chaussée ou trottoirs en enrobés denses ou béton quelque soit l'épaisseur de la structure, au moyen d'engin mécanique adapté (BRH, raboteuse, ...) hors enrobés amiantés	m2	2,51
8	Terrassement à l'engin	m3	18,00
9	Terrassement manuel	m3	79,33
10	Tranchée à l'engin mécanique en milieu rural applicable uniquement en terrain non revêtu et en l'absence totale de réseaux enterrés	ml	9,61
11	Tranchée à l'engin mécanique sous chaussée milieu urbain	ml	15,76
12	Démolition de rocher à l'engin (BRH, fraise, ...)	dm/m	4,50
13	Plus value pour surprofondeur > à 1,20 m	dm/m	2,50
14	Étalement des tranchées par blindage adapté à partir d'une profondeur supérieure à 1,20 m	m2	3,97
15	Percement de mur, épaisseur inférieure ou égale à 500 mm	Unité	52,53
16	Percement de mur, épaisseur supérieure à 500 mm	Unité	126,08
17	Enlèvement des déblais et évacuation hors site contrôlé	m3	7,57
18	Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de béton pour enrobage de canalisation	m3	110,00
19	Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de sable de carrière	m3	21,80
20	Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de CS 0/31,5-0/20	tonne	15,30
21	Dépose et repose bordures de trottoirs	ml	30,00
22	Dépose et repose de caniveaux	ml	30,00
23	Dépose et repose de pavés granit ou béton	m2	89,31
24	Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en graves ciments ou graves bitume	m2	57,00
25	Fourniture, transport et mise en oeuvre pour réfection de chaussée en bicouche	m2	9,60
26	Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à froid	m2	14,13
27	Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à chaud (surface < à 50 m2)	m2	45,00
28	Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à chaud (surface > à 50 m2)	m2	40,00
29	Fourniture, transport et mise en oeuvre de béton désactivé - épaisseur 12 cm	m2	120,00
30	Fermeture de la tranchée en sable	m2	2,52
31	Fermeture de la tranchée intermédiaire durant les travaux	Forf	250,00
32	Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale - épaisseur 30 cm	m2	6,09
33	Reprofilage de fossé	ml	3,15
34	Dépose et repose de clôture agricole à l'existant	ml	9,56
35	Dépose et repose de clôture grillagée maille 5x5 simple torsion à l'existant	ml	12,77
36	Fourniture et pose de clôture grillagée - hauteur = 1 mètre	ml	28,89
37	Fourniture et pose de clôture agricole	ml	17,86
38	Remise en état de prairie	m2	2,31
39	Démolition d'ouvrage en béton armé à l'engin	m3	132,35
40	Démolition d'ouvrage en béton préfabriqué à l'engin	m3	70,00
41	Forage dirigé pour un DN 60 à DN 100	ml	136,71
42	Forage dirigé pour un DN 100 à DN 150	ml	151,90
43	Forage dirigé pour un DN 150 à DN 200	ml	182,28
44	Passage en encorbellement pour DN 60 à DN 100 mm y compris calorifugeage	ml	367,74
45	Passage en encorbellement pour DN 100 à DN 150 mm y compris calorifugeage	ml	420,27
46	Passage en encorbellement pour DN 150 à DN 200 mm y compris calorifugeage	ml	472,80
47	Béton à 300 kg	m3	135,01
48	test de compactage pénétromètre (isolé)	unité	310,00
49	test de compactage pénétromètre par opération groupée d'au moins 10 unités	unité	85,00
50	Fourniture et pose de fourreau DN 63	ml	4,73
51	Fourniture et pose de fourreau DN 75	ml	5,25
52	Fourniture et pose de fourreau DN 90	ml	6,30
53	Fourniture et pose de fourreau DN 110	ml	7,35
54	Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml	0,69
55	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur < ou = à 1,50 m pour canalisation =< 200	ml	130,78
56	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 1,50 à 2,00 m pour canalisation =< 200	ml	196,70
57	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,00 à 2,50 m pour canalisation =< 200	ml	309,64
58	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,50 à 3,00 m pour canalisation =< 200	ml	447,79

59	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur < ou = à 1,50 m pour canalisation >200 et =< 400	ml	173,64
60	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 1,50 à 2,00 m pour canalisation >200 et =< 400	ml	261,42
61	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,00 à 2,50 m pour canalisation >200 et =< 400	ml	411,76
62	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,50 à 3,00 m pour canalisation >200 et =< 400	ml	595,72
63	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur < ou = à 1,50 m pour canalisation >400 et =< 800	ml	259,38
64	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 1,50 à 2,00 m pour canalisation >400 et =< 800	ml	390,86
65	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,00 à 2,50 m pour canalisation >400 et =< 800	ml	616,01
66	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,50 à 3,00 m pour canalisation >400 et =< 800	ml	891,59
67	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur < ou = à 1,50 m pour un regard de visite	U	863,79
68	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 1,50 à 2,00 m pour un regard de visite	U	1042,04
69	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,00 à 2,50 m pour un regard de visite	U	1383,85
70	Ouverture et fermeture de tranchée pour une profondeur de 2,50 à 3,00 m pour un regard de visite	U	1745,25

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
<b>TRAVAUX CANALISATION : FOURNITURE ET POSE PIECES (hors terrassement, remblaiement et réfection)</b>			

**Canalisation béton : fourniture et pose**

71	Tuyaux béton série 135A diamètre 300 mm	ml	107,34
72	Tuyaux béton série 135A diamètre 400 mm	ml	147,37
73	Tuyaux béton série 135A diamètre 500 mm	ml	194,66
74	Tuyaux béton série 135A diamètre 600 mm	ml	254,71

**Canalisation PVC : fourniture et pose**

75	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 110 mm ou 125 mm	ml	19,94
76	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 160 mm	ml	21,38
77	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 200 mm	ml	25,30
78	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 250 mm	ml	33,22
79	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 315 mm	ml	50,90
80	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 400 mm	ml	77,02
81	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 500 mm	ml	116,92
82	Tuyaux PVC série SN8 diamètre 630 mm	ml	175,25

**Canalisation fonte ductile gravitaire : fourniture et pose**

83	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 100	ml	49,87
84	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 125	ml	53,77
85	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 150	ml	58,05
86	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 200	ml	70,78
87	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 250	ml	83,97
88	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 300	ml	118,09
89	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 400	ml	161,46
90	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 500	ml	197,03
91	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 600	ml	249,21
92	Tuyaux fonte ductile gravitaire DN 800	ml	302,76

**Regard de visite: fourniture et pose**

93	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur < ou = à 1,50 m	Unité	1223,68
94	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur de 1,50 m à 2,00 m	Unité	1427,63
95	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur de 2,00 m à 2,50 m	Unité	1563,59
96	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur de 2,50 m à 3,00 m	Unité	1767,54
97	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur de 3,00 m à 3,50 m	Unité	2202,62
98	Regard de visite DN 800 en PEHD y compris tampon fonte pour une profondeur de 3,50 m à 4,00 m	Unité	2787,27
99	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur < ou = à 1,50 m	Unité	1155,70
100	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur de 1,50 m à 2,00 m	Unité	1305,26
101	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur de 2,00 m à 2,50 m	Unité	1427,63
102	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur de 2,50 m à 3,00 m	Unité	15295,98
103	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur de 3,00 m à 3,50 m	Unité	1930,69
104	Regard de visite DN 1000 en béton y compris tampon fonte pour une profondeur de 3,50 m à 4,00 m	Unité	2175,43

**Cadre et tampon : fourniture et pose**

105	Tampon fonte articulé DN 600 classe 400 cadre rond	Unité	782,17
106	Tampon fonte articulé DN 600 classe 400 cadre carré	Unité	811,19
107	Tampon carré cadre carré 250X250 - B125	Unité	509,98

108	Tampon carré cadre carré 300X300 - B125	Unité	535,61
109	Tampon carré cadre carré 400X400 - B125	Unité	568,14
110	Tampon carré cadre carré 600X600 - B125	Unité	647,13
111	Tampon carré cadre carré 700X700 - B125	Unité	708,18
112	Tampon carré cadre carré 800X800 - B125	Unité	768,12
113	Plaque.C250 PROF.A 800X800	Unité	729,95
114	Plaque C250 PROFIL T 800X800	Unité	729,95
115	Plaque SECURITE N/VENT.RD D400 -DN610	Unité	670,45

#### Maçonnerie/regards : fourniture et mise en œuvre non compris terrassement

116	Fourniture et pose d'un regard 1 m x 1 m x 1 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	640,31
117	Fourniture et pose d'un regard 1 m x 1 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	717,78
118	Fourniture et pose d'un regard 1,2 m x 1,2 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	937,80
119	Fourniture et pose d'un regard 1,5 m x 1,5 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	1385,23
120	Fourniture et pose d'un regard 2 m x 1 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	1570,78
121	Fourniture et pose d'un regard 2 m x 1,5 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	1714,12
122	Fourniture et pose d'un regard 2,5 m x 1,5 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	2000,45
123	Fourniture et pose d'un regard 3 m x 1,5 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	2687,69
124	Fourniture et pose d'un regard 3,5 m x 1,5 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	3447,19
125	Fourniture et pose d'un regard 4 m x 2 m x 1,5 m de profondeur y compris toutes sujétions, hors terrassement	Unité	4003,15

#### Levé GPS. report cartographie

126	levé GPS et intégration sur SIG	ml	0,76
127	levé GPS d'un branchement EU ou unitaire en 2 points et intégration sur SIG	ml	28,50

#### Travaux en régie

##### Main d'oeuvre

128	Heure agent terrain	h	51,84
129	Heure technicien	h	62,10
130	Heure encadrement	h	81,00
131	Déplacement équipe légère	Unité	78,80
132	Déplacement équipe lourde	Unité	141,84
133	Déplacement d'un conseiller clientèle chez abonné	Unité	50,00

##### Matériel avec chauffeur

134	Terrassement par excavatrice-aspiratrice pour sous sol encombré y compris déplacement sur ordre du maître d'oeuvre	h	341,78
135	Heure d'intervention de camion hydrocureur y compris déplacement	h	149,35
136	Heure d'intervention de camion hydrocureur recycleur y compris déplacement	h	172,01

##### Matériel sans chauffeur

137	Tractopelle	h	50,00
138	Camion-benne	h	55,00
139	Camion-benne 16 t + grue	h	75,00
140	Camion-benne 26 t	h	70,00
141	Minipelle 3,5 T	h	45,00
142	Minipelle + brise-béton	h	60,00
143	Pelle à chenille 18 T	h	76,00
144	Pelle à pneu 76 CV	h	80,00
145	Pelle avec BRH	h	95,00
146	Camionnette	h	10,00
147	Compresseur	h	5,00
148	Compacteur 2 billes	h	10,00
149	Pilonneuse	h	7,00
150	Pompe d'épuisement	h	10,00

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
------	-----------------	-------	-------------------------------

#### TRAVAUX DE BRANCHEMENTS : FOURNITURE ET POSE

##### Prospection technique préalable

151	Prospection technique préalable : Forfait par branchement	Unité	112,19
-----	---	-------	--------

Renouvellement d'un branchement pour une profondeur maxi de 1,3m comprenant : - l'installation ; - le repli de chantier hors feux de signalisation ; - le terrassement ; - la tuyauterie ; - 2 raccords branchement; le dispositif de raccordement à la canalisation; - le tabouret de branchement simple; - la rehausse de tabouret; - le tampon; - le remblaiement; - la refecton provisoire hors refecton definitive.

152	Fourniture et pose de 2 mètres de tuyau diam 160 y compris le raccordement à la canalisation principale , hors sujétions particulières	unité	1019,09
153	Le mètre linéaire supplémentaire diam 160 en tranchée	ml	172,73
154	Plus value pour sur-profondeur comprise entre 1,30m et 2m	dm/m	26,14
155	Plus value pour sur-profondeur supérieure à 2m	dm/m	32,14
156	Fourniture et pose d'un regard de branchement 315 y compris rehausse et tampon	unité	208,91
157	Fourniture et pose de 2 mètres de tuyau diam 200 y compris le raccordement à la canalisation principale , hors sujétions particulières	unité	1019,09
158	Le mètre linéaire supplémentaire diam 200 en tranchée	ml	172,73
159	Plus value pour sur-profondeur comprise entre 1,30m et 2m	dm/m	26,14
160	Plus value pour sur-profondeur supérieure à 2m	dm/m	32,14
161	Fourniture et pose d'un regard de branchement 400 y compris rehausse et tampon	unité	293,26

Pose d'un regard de branchement sur branchement borgne pour une profondeur maxi de 1,3m comprenant : - l'installation ; - le repli de chantier hors feux de signalisation ; - le terrassement ; - 2 raccords branchement; - le tabouret de branchement simple; - la rehausse de tabouret; - le tampon; - le remblaiement; - la refecton provisoire hors refecton definitive.

162	Fourniture et pose d'un regard de branchement 315	unité	863,23
163	Fourniture et pose d'un regard de branchement 400	unité	947,59
164	Plus value pour sur-profondeur comprise entre 1,30m et 2m	dm	26,14
165	Plus value pour sur-profondeur supérieure à 2m	dm	32,14
165.1	Intervention sur canalisation amiante ciment avec : Installation de chantier, intervenant et encadrant habilité, EPI adaptés, outillage et procédure d'intervention spécifique, emballage et traitement des déchets Pour une boîte de branchement	Unité	1500
165.2	Intervention sur canalisation amiante ciment avec : Installation de chantier, intervenant et encadrant habilité, EPI adaptés, outillage et procédure d'intervention spécifique, emballage et traitement des déchets Par boîte de branchement groupée supplémentaire	Unité	950

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
<b>TRAVAUX DE CONTRÔLE</b>			
166	Contrôle de conformité d'un branchement assainissement dans le cadre d'une vente	Unité	116,31
167	Contre visite de contrôle de conformité d'un branchement assainissement dans le cadre d'une vente	Unité	74,86
168	Déplacement avec impossibilité de réaliser le contrôle de conformité du branchement assainissement.	Unité	59,88
169	Inspection télévisée de réseau d'assainissement hors curage reseau prealable pour 300 ml minimum de reseau inspecté.	ml	3,13
170	Inspection télévisée de réseau d'assainissement hors curage reseau prealable pour 150 à 300ml de reseau inspecté.	ml	3,56
171	Frais de déplacement et inspection televisée sur canalisation pour toute intervention inferieure à 150ml hors curage reseau prealable	Forf	525,33
172	Frais de déplacement et inspection televisée sur branchement pour toute intervention < à 20 ml hors curage de reseau prealable	Forf	164,18
173	Test a la fumée sur reseau (hors branchement particulier) pour 200 ml minimum de reseau inspecté	ml	1,42
174	Frais de deplacement et test a la fumée sur reseau (hors branchement particulier) pour toute intervention < à 200 ml	Forf	282,96
175	Test d'ecoulement sur reseau avec colorant (hors branchement particulier) pour 200 ml minimum de reseau inspecté	ml	0,90
176	Frais de deplacement et test d'ecoulement sur reseau (hors branchement particulier) pour toute intervention < à 200 ml	Forf	179,32
177	Inspection nocture pour recherche d'eaux claires parasites (2 agents)	h	220,01
178	Mesure de débit sur réseau EU et unitaire de 1 mois y compris rapport (système bulle à bulle)	Forf	1122,22
179	Mesure de débit sur réseau EU et unitaire de 1 mois y compris rapport (système piézo)	Forf	333,36
180	Lame déversante à associée à la mesure de débit	Forf	222,08

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
<b>TRAVAUX TELEGESTION</b>			

Télégestion autosurveillance réseau

181	Télégestion autonome en énergie comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion autonome de type <b>SOFREL LS42 EA</b> ou similaire dans un coffret composite scellé sur un socle en béton, communication GPRS, la programmation, le câblage, et la mise en service :	Forf	2616
182	Télégestion autonome en énergie comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion autonome de type <b>SOFREL LT US</b> ou similaire dans un coffret composite scellé sur un socle en béton, communication GPRS, la programmation, le câblage, et la mise en service :	Forf	3182

183	Télégestion autonome en énergie comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion autonome de type <b>SOFREL LS42 EA</b> ou similaire dans le regard en place, communication GSM/GPRS, la programmation, le câblage, les essais et la mise en service :	Forf	2265
184	Télégestion autonome en énergie comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion autonome de type <b>SOFREL LT US</b> ou similaire dans le regard en place, communication GPRS, la programmation, le câblage, les essais et la mise en service :	Forf	2625

#### Télégestion usines de traitement eaux usées

185	Télégestion avec alimentation 230v comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion de type <b>SOFREL S550</b> ou similaire dans l'armoire existante, équipé de cartes Entrées Tout ou Rien, cartes Entrées Analogiques en 4-20mA, cartes de sorties relais et 2 cartes de communication via réseau GSM/GPRS, automatisme intégré ST, blocs fonctions, une batterie de secours, une protection parafoudre basse tension, la programmation, le câblage, et la mise en service :	Forf	3527
186	Module extension I/O pour poste local <b>SOFREL S550</b>	Forf	288

#### Télégestion poste de relèvement

187	Télégestion avec alimentation 230v comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion de type <b>SOFREL S530</b> ou similaire dans l'armoire existante, équipé d'une carte 8 Entrée Tout ou Rien, une carte 2 Entrées Analogiques en 4-20mA et une carte de communication via réseau GSM/GPRS, une batterie de secours, une protection parafoudre basse tension, la programmation, le câblage, et la mise en service :	Forf	3054
188	Télégestion avec alimentation 230v comprenant la fourniture et pose d'un poste local de télégestion de type <b>SOFREL S550</b> ou similaire dans l'armoire existante, équipé de 2 carte 8 Entrée Tout ou Rien, une carte 2 Entrées Analogiques en 4-20mA, une carte de sortie relais 4 DO, un automatisme poste de relèvement intégré, et une carte de communication via réseau GSM/GPRS, une batterie de secours, une protection parafoudre basse tension, la programmation, le câblage, et la mise en service :	Forf	3277

Code	Libellé article	Unité	Prix de base HT au 01/01/2018
<b>TRAVAUX D'ANALYSES</b>			
189	Réalisation de l'analyse : MES (mg/L)	Unité	8,16
190	Réalisation de l'analyse : DCO (mg/L)	Unité	10,88
191	Réalisation de l'analyse : DBO5 (mg/L)	Unité	14,35
192	Réalisation de l'analyse : NTK	Unité	10,88
193	Réalisation de l'analyse : Nitrites	Unité	8,16
194	Réalisation de l'analyse : Nitrates	Unité	8,16
195	Réalisation de l'analyse : NH4	Unité	9,82
196	Réalisation de l'analyse : Pt	Unité	10,88
197	Réalisation de l'analyse : pH	Unité	2,12
198	Réalisation de l'analyse : DCO, DBO5, MEST	Unité	33,39
199	Réalisation de l'analyse : pH, DCO, DBO5, MEST	Unité	35,50
200	Réalisation de l'analyse : pH, DCO, DBO5, MEST, NTK, Pt, NO3, NH4, NO2	Unité	71,32
201	Réalisation de l'analyse : Cyanures libres	Unité	21,15
202	Réalisation de l'analyse : Cyanures totaux	Unité	21,15
203	Réalisation de l'analyse : Hydrocarbures totaux	Unité	34,75
204	Réalisation de l'analyse : Huiles et graisses	Unité	57,41
205	Réalisation de l'analyse : SEH	Unité	33,99
206	Réalisation de l'analyse : Indice Phénol	Unité	67,98
207	Réalisation de l'analyse : Aluminium	Unité	8,16
208	Réalisation de l'analyse : Arsenic	Unité	8,16
209	Réalisation de l'analyse : Cadmium	Unité	8,16
210	Réalisation de l'analyse : Chrome hexavalent	Unité	8,16
211	Réalisation de l'analyse : Chrome	Unité	8,16
212	Réalisation de l'analyse : Cuivre	Unité	8,16
213	Réalisation de l'analyse : Etain	Unité	8,16
214	Réalisation de l'analyse : Nickel	Unité	8,16
215	Réalisation de l'analyse : Manganèse	Unité	8,16
216	Réalisation de l'analyse : Mercure	Unité	8,16
217	Réalisation de l'analyse : Sélénium	Unité	8,16
218	Réalisation de l'analyse : Zinc	Unité	8,16
219	Réalisation de l'analyse : Fer total	Unité	8,16
220	Réalisation de l'analyse : Plomb	Unité	8,16
221	Réalisation de l'analyse : Menu (As, Cd, Cr, Cu, Zn, Hg, Pb, Ni)	Unité	58,92
222	Réalisation de l'analyse : Autre métal	Unité	8,16
223	Réalisation de l'analyse : Fluor (fluorures)	Unité	8,16
224	Réalisation de l'analyse : Sulfates	Unité	8,16
225	Réalisation de l'analyse : Sulfures	Unité	18,88
226	Réalisation de l'analyse : Pesticides	Unité	143,52
227	Réalisation de l'analyse : Test Toxicité (Anjour recherche)	Unité	203,95
228	Réalisation de l'analyse : HAP PCB	Unité	90,64
229	Réalisation de l'analyse : Détergents	Unité	37,77
230	Réalisation de l'analyse : AOX	Unité	57,41
231	Réalisation de l'analyse : Daphnies	Unité	163,16
232	Réalisation de l'analyse : BTEX	Unité	57,41
233	Analyse Chlorophénols (1 substance)	Unité	57,41
234	Analyse COHV (7 substances) + BTEX (1 substance)	Unité	57,41
235	Réalisation de prélèvement ponctuel par agent (hors analyses)	Unité	55,79
236	Réalisation de prélèvement 24 h y compris rapport	Unité	469,51
237	Réalisation de prélèvement 24 h asservit au débit y compris rapport	Unité	519,51



**CREUSOT  
MONTCEAU**



**COMMUNAUTÉ  
URBAINE**

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT -  
MONTCEAU LES MINES**

**Contrat de régie intéressée**

**INVENTAIRE DES OUVRAGES**

Mise à jour au 30.12.20

P. JANIN



**CREUSOT MONTCEAU**

## A) Unités de dépollution : 46 (dont lagune montchanin stade)

### ➤ UT 98 : Usine de dépollution de TORCY :

Constructeur : DEGREMONT  
Année de mise en service : 1ère tranche 1980  
2ème tranche 1985  
Modifications 2006 SOGEA

Filières de traitement :

#### Traitement des eaux et des apports extérieurs :

- équipements de récupération des lixiviats et matières de vidange
- 2 dégrilleurs,
- 2 dessableurs aérés avec égouttage des sables,
- 2 déshuileurs aérés
- classificateur à sable
- zone d'anoxie
- déphosphatation (FeCL3)
- aération 1 (4 aérateurs de 37 KW), - aération 2 (2 aérateurs de 37 KW + 4 aérateurs de 25 KW)
- Bassin de dégazage
- clarificateur raclé 1, - clarificateur raclé 2, - clarificateur raclé 3
- recirculation

#### Traitement des boues :

- silo de stockage 300 M3
- pré déshydratation par table d'égouttage
- silo de stockage 40 M3
- chaulage
- déshydratation des boues par filtre presse.
- aire de stockage des boues compartimentées

Capacités nominales de l'usine de dépollution : (DTG, arrêté préfectoral du 11 mars 2005)

Paramètres	Valeurs	
Equivalent-habitants	60 000	éq.-hab.
Débit moyen horaire	562	m3/heure
Débites de pointe admissibles (temps sec/temps de pluie)	955/1 025	m3/heure
Volume journalier (temps sec)	13 480	m3
Charge en DBO5	3 600	Kg/jour
DCO	8 600	Kg/jour
MES	5 400	Kg/jour
NTK	900	Kg/jour
Pt	240	Kg/jour



# SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP TORCY

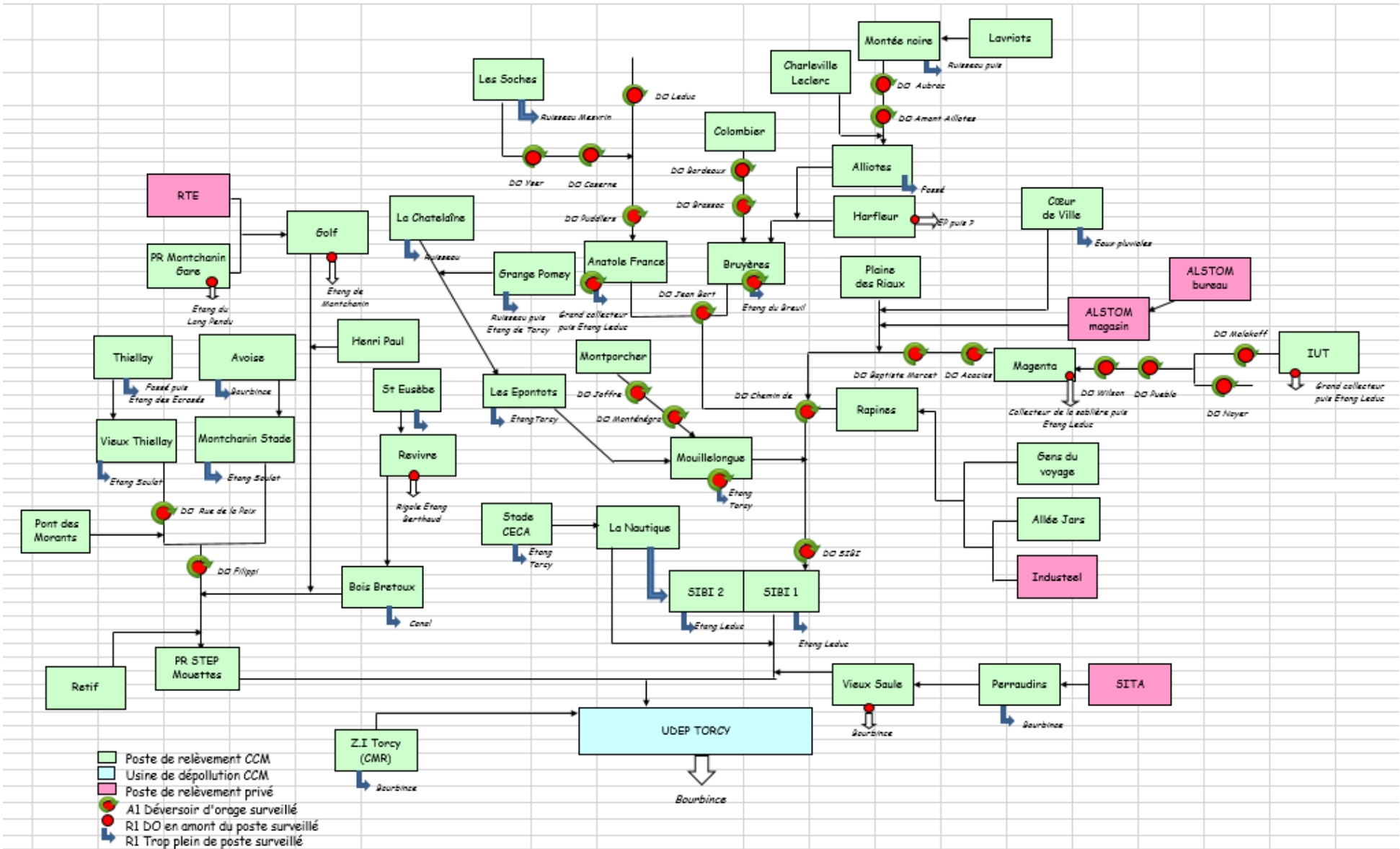
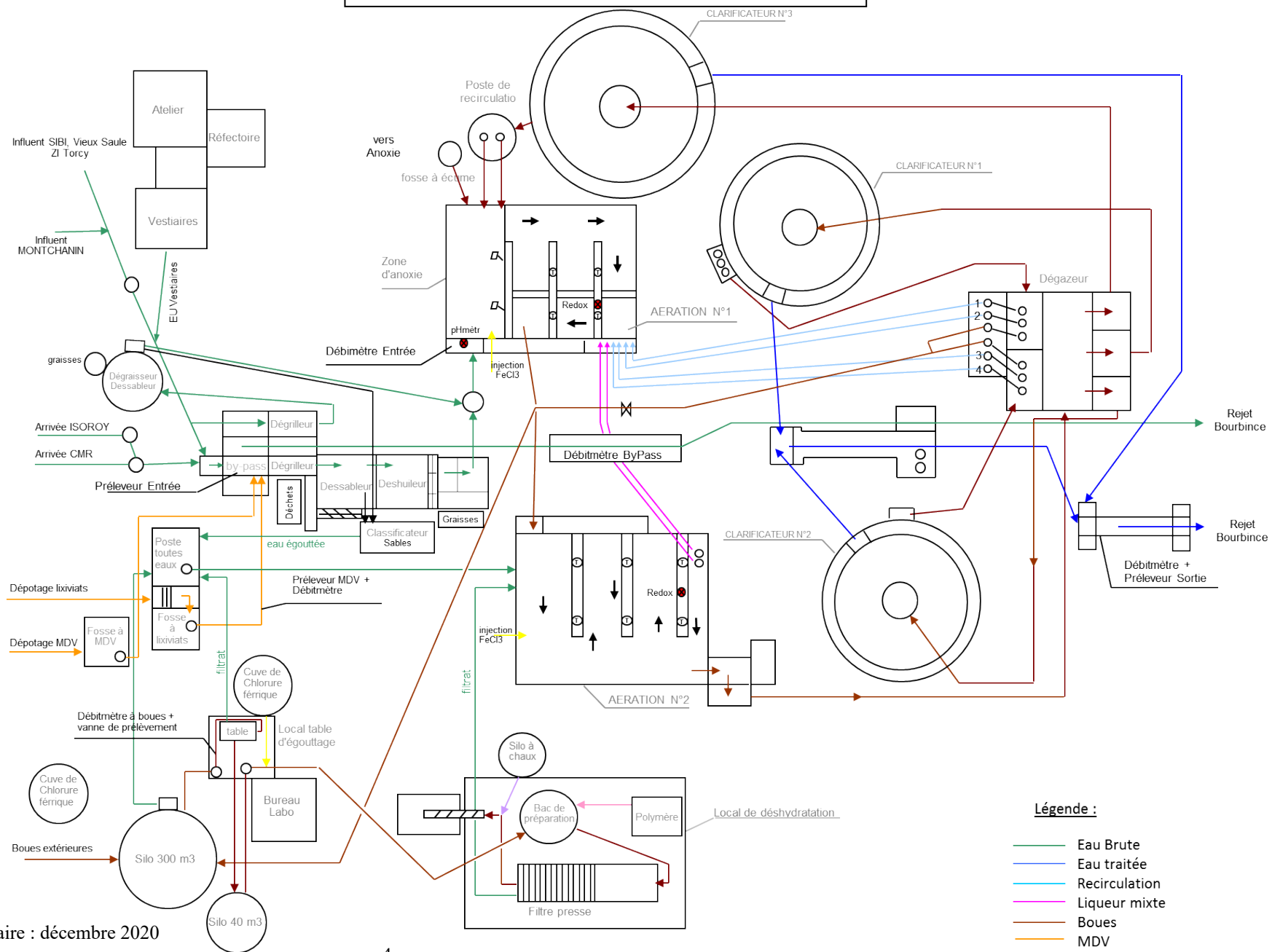


Schéma non à jour manque (aires à boues, modifications chaux, pont bascule et eau industrielle)



Inventaire : décembre 2020

Mise en place de l'autosurveillance : 01 mai 2002

- Débitmètre sur la sortie de la station et venturi.
- Enregistreur numérique.
- Débitmètre sur le refoulement des boues.
- Préleveurs Endress + Hauser : type ASP 2001.
- Manuel d'autosurveillance avec réseau (validé)

➤ **UT 96 : Usine de dépollution de BLANZY :**

Constructeur : 1ère tranche : PLANCHET  
2ème tranche : DEGREMONT

Année de mise en service : 1ère tranche 1975  
2ème tranche 1984

Filières de traitement : Modification SOGEA en 2006

Traitement des eaux :

- Relèvement général : 3 x 150 m<sup>3</sup>/h
- dégrilleur, dessableur, déshuileur
- répartiteur de débit : 1/3 en moyenne charge, 2/3 en faible charge
- déphosphatation (FeCL<sub>3</sub>)
- Bassin d'aération moyenne charge
- Bassin d'aération : faible charge
- clarificateur moyenne charge
- clarificateur faible charge
- canal de comptage

Traitement des boues :

- Bassin de stabilisation des boues
- épaisseur hersé
- silo de stockage et traitement UDEP Montceau

Capacités nominales de l'usine de dépollution : (DTG, arrêté préfectoral du 11 mars 2005)

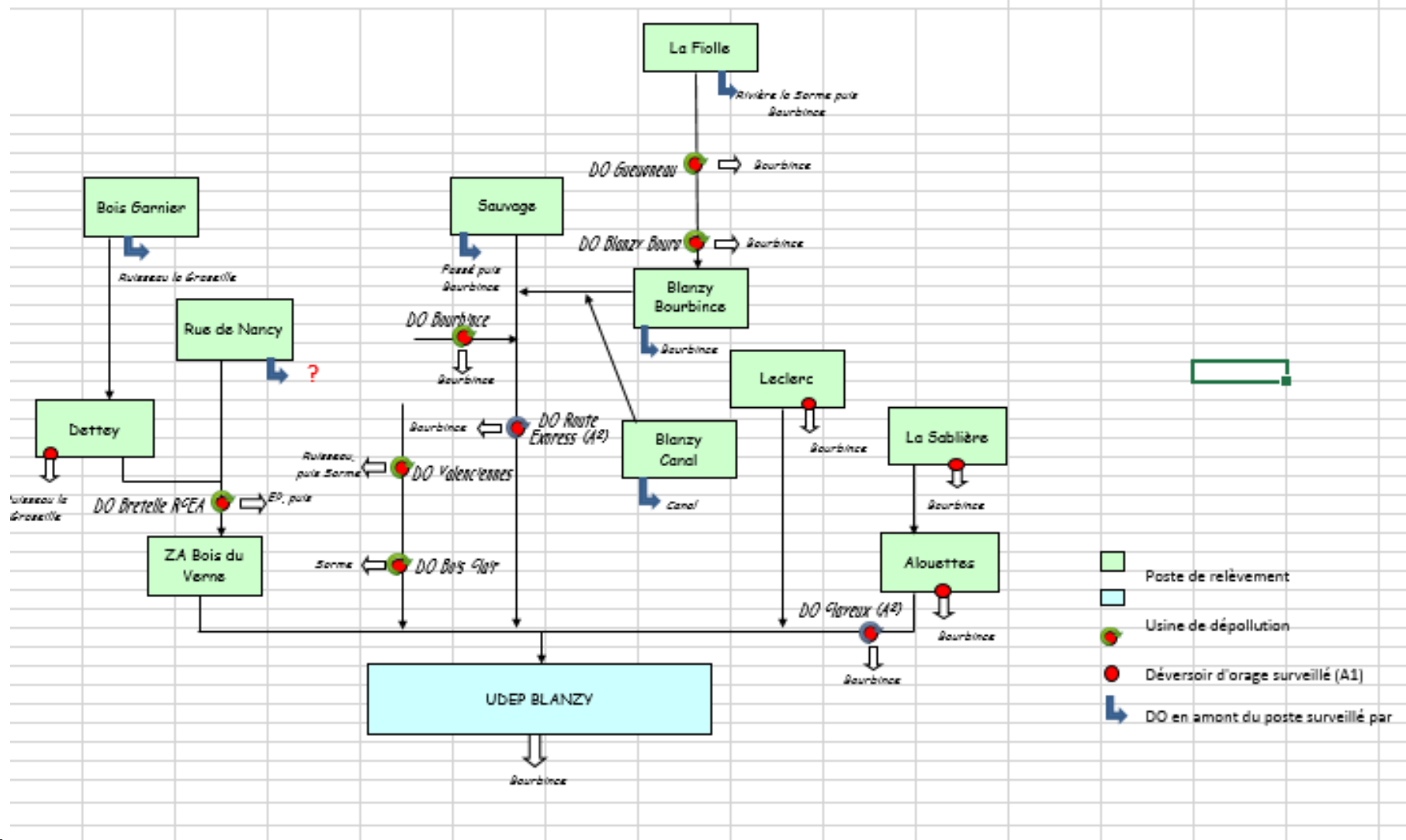
Paramètres	Valeurs	
Equivalents-habitants	20 000	éq.-hab.
Débit moyen horaire	208	m3/heure
Débits de pointe admissibles (temps sec/temps de pluie)	380/580	m3/heure
Volume journalier (temps sec)	5 000	m3
Charge en DBO5	1 200	Kg/jour
DCO	2 900	Kg/jour
MES	1 800	Kg/jour
NTK	300	Kg/jour
Pt	80	Kg/jour

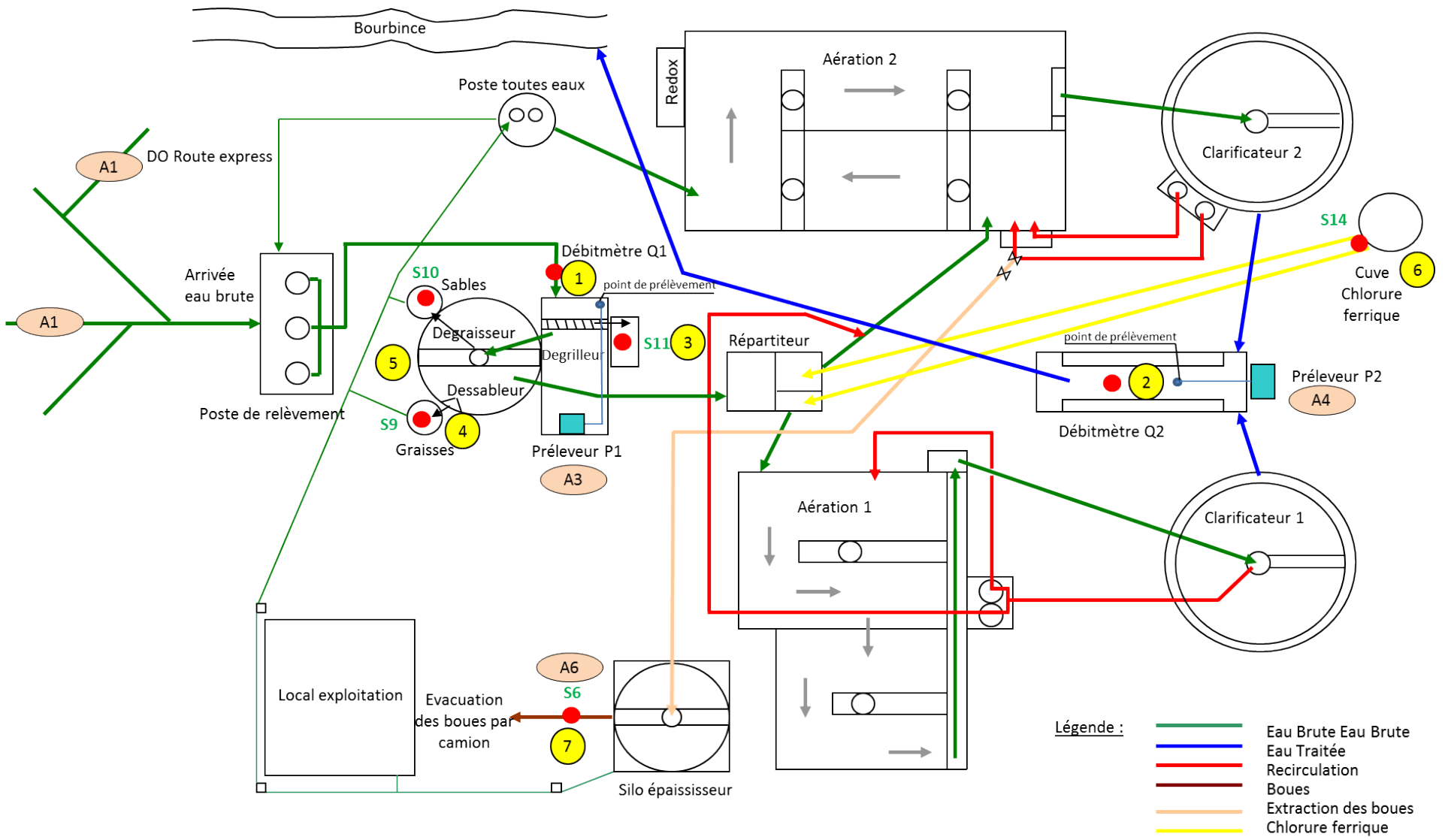
Mise en place de l'autosurveillance : 01 mai 2002

- Débitmètre sur la sortie de la station et venturi.
- Enregistreur numérique.
- Débitmètre sur le refoulement des boues.
- Préleveurs Endress + Hauser : type ASP 2001.
- Manuel d'autosurveillance avec réseau (validé)

Les descriptifs des systèmes de collecte et traitements sont représentés ci-après.

## SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP BLANZY POSTES DE RELEVEMENT





➤ **UT 94 : Usine de dépollution de MONTCEAU-LES-MINES :**

Constructeur : TERNOIS EPURATION  
Année de mise en service : 1988  
Modification 2005 PASSAVANT IMPIANTI  
Modification 2006 STEREAU  
Filières de traitement :

Traitement des eaux et matières de vidange :

- dépotages lixiviats, matières de vidange, dégraisseur
- Relèvement général : 3 x 150 m<sup>3</sup>/h,
- 2 dégrilleurs automatiques, dessableur, déshuileur aéré, lipocycle
- zone de contact
- zone d'anoxie (brassée)
- déphosphatation (FeCL<sub>3</sub>)
- Bassin d'aération : 4 turbines flottantes de 37 KW,
- Bassin de dégazage
- clarificateur pont sucé
- recirculation
- clarificateur pont raclé
- canal de comptage (débitmètre à ultrasons)

Traitement des boues :

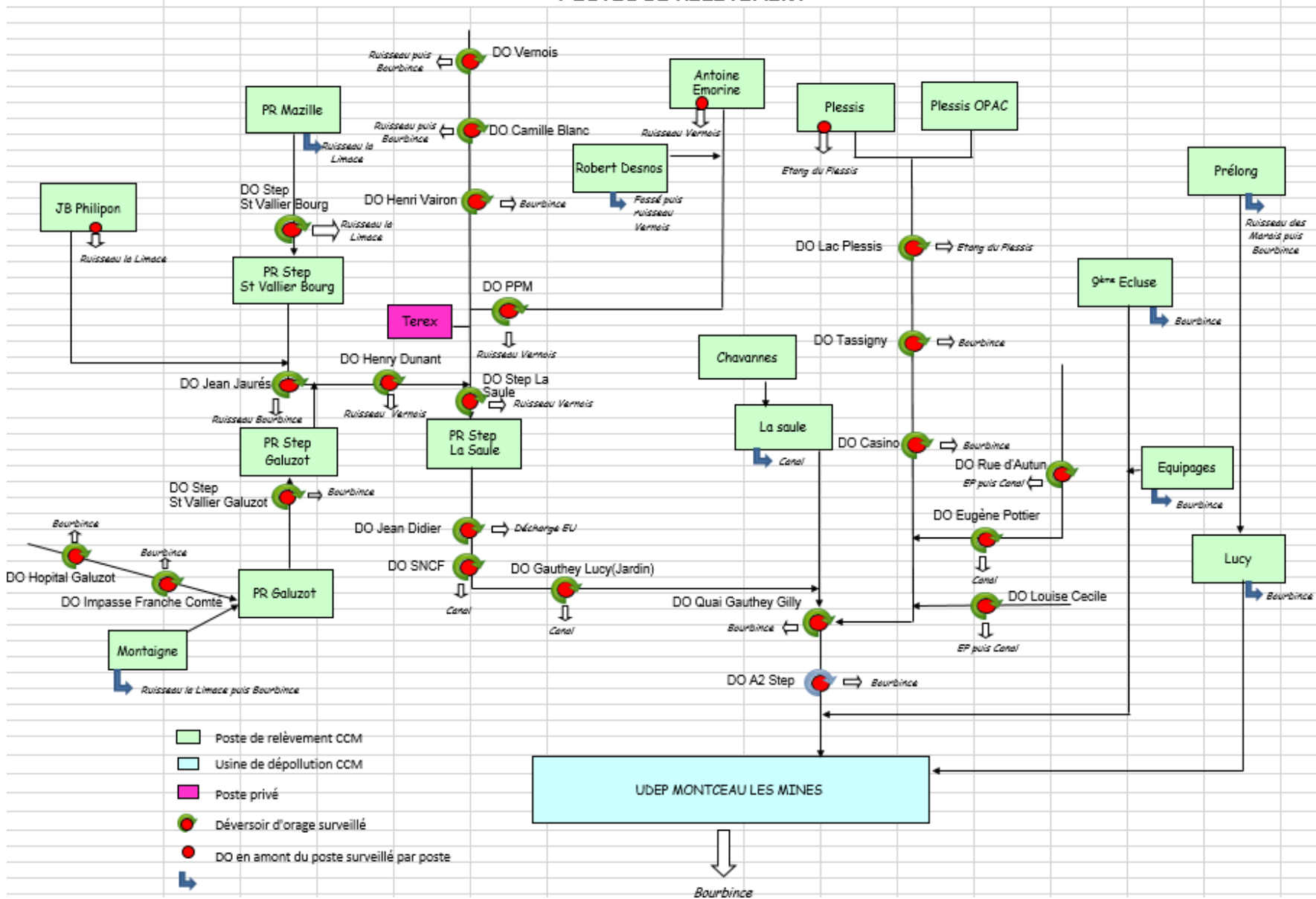
- épaisseur
- stockeur de boues épaissies
- 4 silos à boues liquides
- chaulage des boues : Préparation lait de chaux  
Silo à chaux
- déshydratation par filtre presse
- aire de stockage des boues compartimentées

Mise en place de l'autosurveillance : 01 mai 2002

- Débitmètre sur les matières de vidanges.
- Débitmètre sur la sortie de la station.
- Sonde sur by-pass.
- Débitmètre sur le refoulement des boues.
- Raccordement des courbes sur la supervision.
- Préleveurs Endress + Hauser : type ASP 2001
- Manuel d'autosurveillance avec réseau (validé)

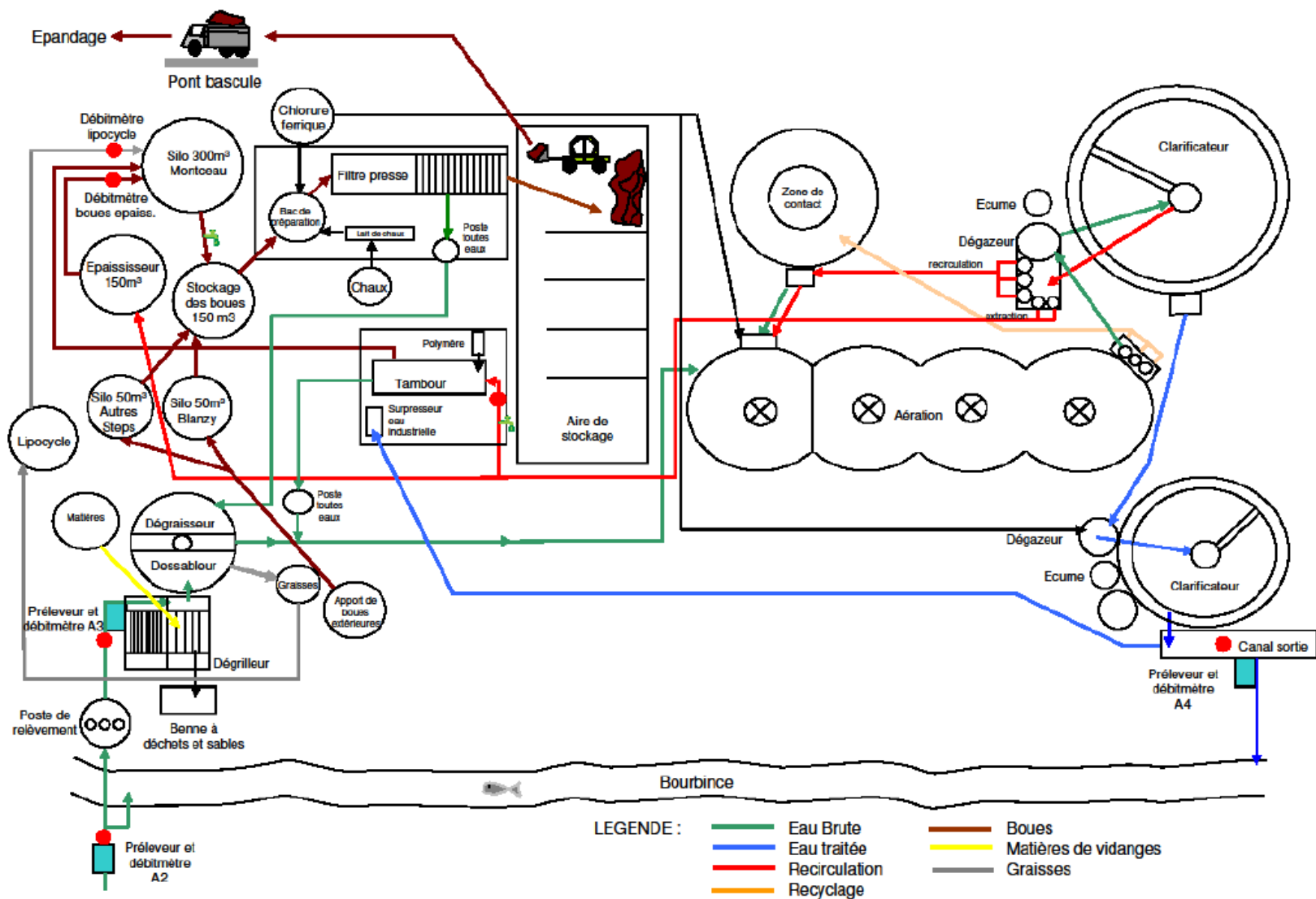
Le descriptif des traitements est représenté sur le schéma ci-après.

## SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP MONTCEAU-LES-MINES POSTES DE RELEVEMENT





## Plan détaillé de la station



Capacités nominales de l'usine de dépollution : (DTG, arrêté préfectoral du 11 mars 2005)

Paramètres	Valeurs	
Equivalents-habitants	33 000	éq.-hab.
Débit moyen horaire	367	m3/heure
Débits de pointe admissibles (temps sec/temps de pluie)	510/705	m3/heure
Volume journalier (temps sec)	8 800	m3
Charge en DBO5	1 970	Kg/jour
DCO	4 236	Kg/jour
MES	2 267	Kg/jour
NTK	441	Kg/jour
Pt	102	Kg/jour

➤ **UT 9001 : Usine de dépollution de CIRY-LE-NOBLE :**

Constructeur : FROMENT-CLAVIER

Année de mise en service : 1979

Capacité nominale : 1 350 équivalents-habitants

Filières de traitement :

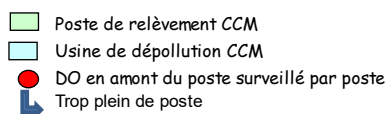
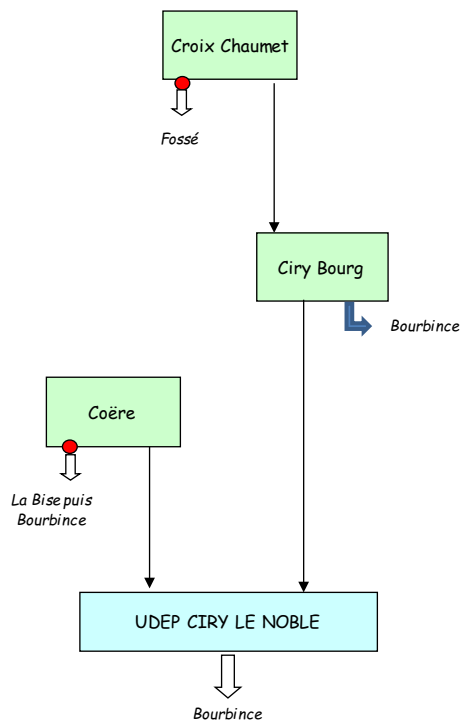
Traitement des eaux :

- Relèvement général
- dégrilleur, dessableur, déshuileur aéré,
- aération prolongée,
- clarificateur

Traitement des boues :

- Silo de stockage via traitement UDEP MONTCEAU
- Bâches filtrantes puis traitées à l'UDEP de Montceau-les-Mines

**SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP CIRY-LE-NOBLE  
POSTES DE RELEVEMENT**



➤ **UT 80 : Usine de dépollution de PERRECY-LES FORGES :**

Constructeur : EPAP  
 Année de mise en service : 1967  
 Capacité nominale : 1 350 équivalents-habitants  
 Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- Relèvement général
- dégrilleur, dessableur-déshuileur,
- chenal d'aération,
- clarificateur

Traitement des boues :

- déshydratation sur table d'égouttage Mobile puis
- boues traitées à la station de Montceau-les-Mines

➤ **UT 7901 : Usine de dépollution de POUILLOUX :**

Constructeur : DEGREMONT  
Année de mise en service : 1979  
Capacité nominale : 600 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- Relèvement général
- dégrilleur,
- Aération prolongée "Minibloc"

Traitement des boues :

- Epaissement par bêche filtrante puis
- boues traitées sur UDEP Montceau

➤ **UT 8101 : Lagunage POUILLOUX (LES VERNES) :**

Constructeur : ARTES  
Année de mise en service : 1992  
Capacité nominale : 450 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux : Voie biologique.  
Curage du bassin en 2009

➤ **UT 8701 : Usine de dépollution de SAINT-VALLIER Bourg : remplacée par un poste de refoulement**

➤ **UT 8901 : Usine de dépollution de SAINT-VALLIER Galuzot : remplacée par un poste de refoulement**

➤ **UT 8801 : Usine de dépollution de SAINT-VALLIER la Saule : remplacée par un poste de refoulement**

➤ **UT 9303 : Usine de dépollution de SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES :**

Constructeur : CSA  
Année de mise en service : 1983

Capacité nominale : 367 équivalents-habitants

Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- dégrilleur,
- lagune primaire 272 m<sup>2</sup>
- disques biologiques (Biodisques)
- lagune secondaire 196 m<sup>2</sup>
- traitement des boues : pompage puis traitées à l'UDEP de Montceau

➤ **UT 7801 : Usine de dépollution de SANVIGNES les Essarts :**

Constructeur : CAERR

Année de mise en service : 1978

Capacité nominale : 3150 équivalents-habitants

Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- relevage
- dégrilleur, dessableur-déshuileur,
- Bassin d'aération prolongée
- clarificateur

Traitement des boues :

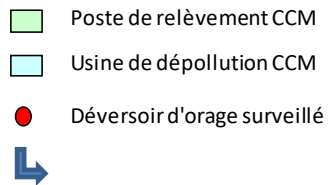
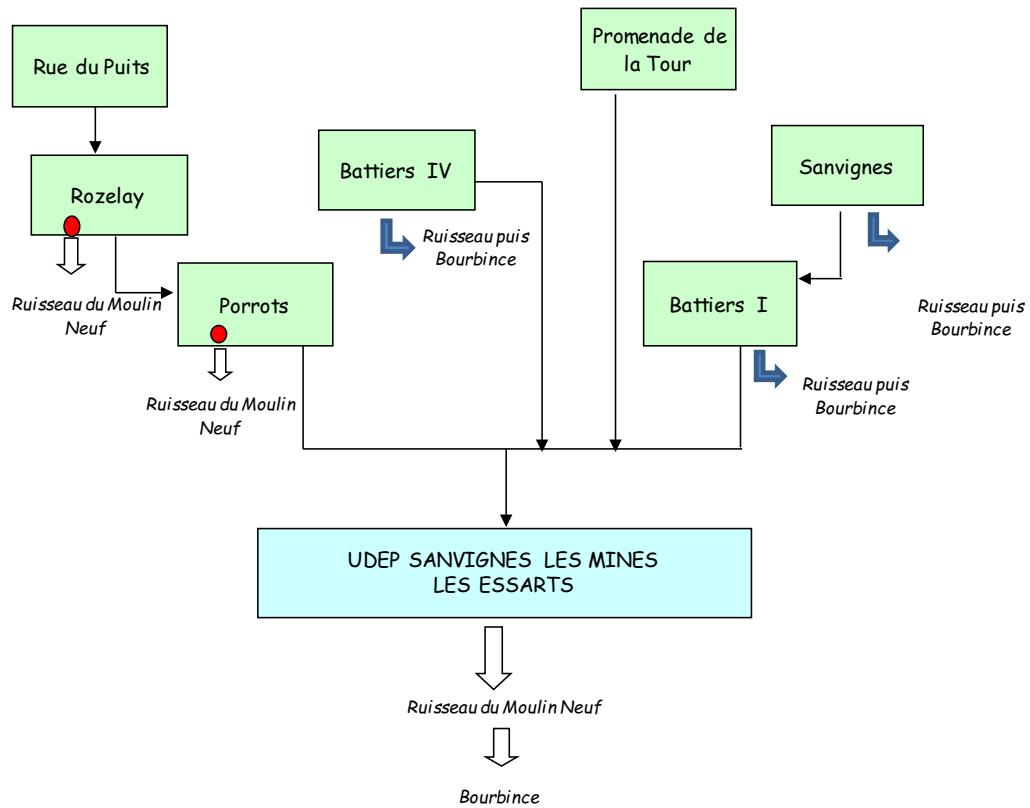
- table d'égouttage mobile puis
- boues traitées à la station de Montceau-les-mines

Mise en place de l'autosurveillance : 2006

- Equipements de mesure, enregistrement et transmission de données
- Manuel d'autosurveillance avec réseau validé

Mise en place traitement du phosphore au chlorure ferrique : 2017

**SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP SANVIGNES LES ESSARTS  
POSTES DE RELEVEMENT**



➤ **UT 9201 : Usine de dépollution de SANVIGNES le velay :**

Constructeur :	O.D.A.
Année de mise en service :	1956
Capacité nominale :	900 équivalents-habitants
Filières de traitement :	

Traitement des eaux :

- dégrilleur, dessableur-déshuileur,
- décanteur primaire
- lit bactérien
- clarificateur

Traitement des boues :

- boues évacuées sur MONTCEAU.

➤ **UT 9302 : Lagunage aéré de SANVIGNES des Genatas :**

Constructeur : CUCM  
Année de mise en service : 1982  
Capacité nominale : 1 350 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- lagunage primaire aéré
- lagunage secondaire

Traitement des boues :

- curage total de la lagune décembre 2003 par système de presse  
« siccité 40% via CET SITA TORCY »

➤ **UT 7101 : Lagunage aéré d'ECUISSSES :**

Constructeur : RIZARD  
Année de mise en service : 1993  
Capacité nominale : 1 350 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- 1 lagunage primaire aéré
- 2 lagunages de décantation

➤ **UT 8103 : Lagunage aéré de LE BREUIL Bourg :**

Constructeur : SOAF

Année de mise en service : 1978 modifié en 1996  
Capacité nominale : 400 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- dégrilleur manuel
- lagunage primaire aéré (3 turbines)
- lagunage secondaire

Traitement des boues :

Curage du premier bassin en 2010

➤ **UT 9701 : Lagunage aéré des BIZOTS :**

Constructeur : FENWICK  
Année de mise en service : 1980  
Capacité nominale : 135 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- 1 lagunage primaire aéré

➤ **UT 8104 : Lagunage de ZI du MONAY :**

Constructeur : FONTERAY TP CHALON  
Année de mise en service : 1990  
Capacité nominale : 350 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- Voie biologique

➤ **UT 8102 : Lagunage de MONTCHANIN Stade : ouvrage pluvial**

Année de mise en service : 1995

➤ **UT 8601 : Usine de dépollution de MONTCHANIN Bois Bretoux-les mouettes :  
remplacée par un poste de refoulement**



➤ **UT 2001 : Usine de dépollution de MONTCHANIN Gare : remplacée par un poste de refoulement**

➤ **UT 7610 : Usine de dépollution de Génelard :**

Constructeur : SIGOURE

Année de mise en service : 1984

Capacité nominale : 2 250 équivalents-habitants

Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- Relèvement : 2 pompes Flygt de 20m<sup>3</sup>/h
- Dégrilleur manuel, chenal dessablage et déshuilage
- Bassin d'aération prolongée / turbine 22kw
- Clarificateur par pont racleur

Traitement des boues :

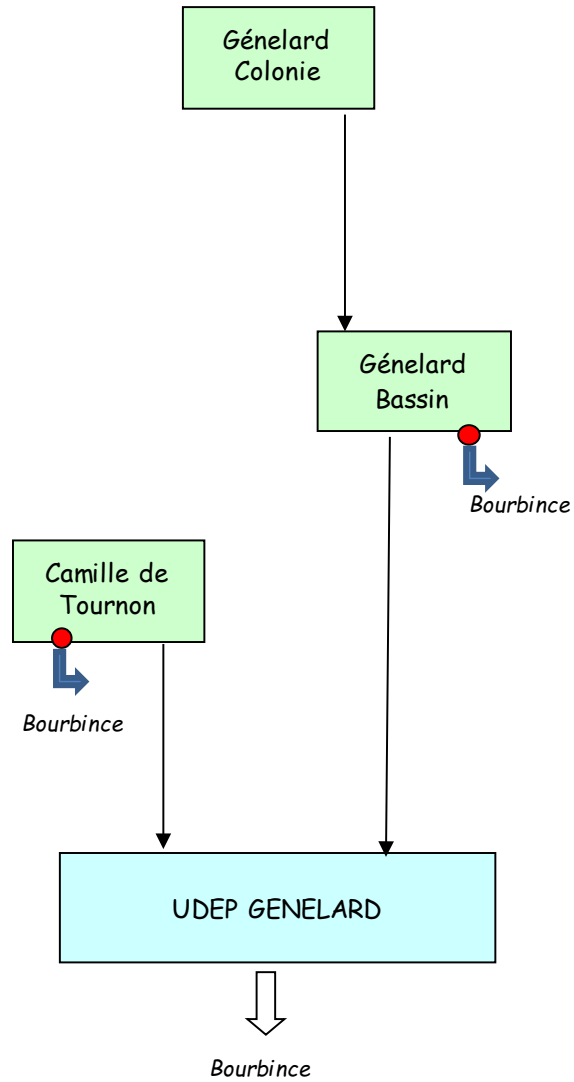
- Silo épaisseur
- Lits de séchage
- boues traitées à l'UDEP de Montceau

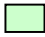



Mise en place de l'autosurveillance : 2012

- Equipements de mesure, enregistrement et transmission de données
- Manuel d'autosurveillance avec réseau validé

Mise en place traitement du phosphore au chlorure ferrique : 2017

## SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP GENELARD POSTES DE RELEVEMENT



-  Poste de relevement CCM
-  Usine de d pollution CCM
-  DO en amont du poste
-  Trop plein de poste

### ➤ **UT 3801 : Lagune Zone Artisanale G nelard :**

Constructeur :

JOUHET

Inventaire : D cembre 2020

20

Année de mise en service : 01/06/1991  
Capacité nominale : 50 équivalents-habitants  
Filières de traitement : Traitement biologique

➤ **UT 84 : Usine de dépollution de St Sernin du Bois :**

Constructeur : SAUR  
Année de mise en service : 1989  
Capacité nominale : 2 500 équivalents-habitants  
Filières de traitement :

Traitement des eaux :

- Relèvement avec 2 pompes de 60m<sup>3</sup>/h 1+1 secours
- Dégrilleur, dessableur-déshuileur
- Bassin d'aération prolongée / turbine de 15 Kw
- Clarificateur par pont racleur
- Lagune pluviale

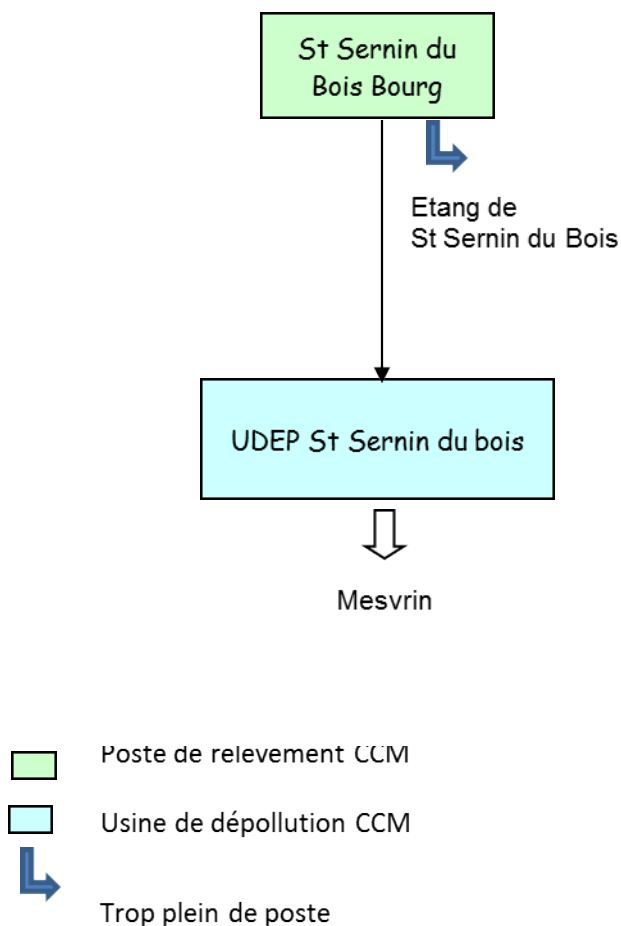
Traitement des boues :

- Table d'égouttage E MO année 1989
- Silo de stockage 500m<sup>3</sup>
- Epanchage agricole

Mise en place traitement du phosphore au chlorure ferrique : 2017

- Manuel d'autosurveillance avec réseau validé

## SYNOPTIQUE RESEAU ASSAINISSEMENT UDEP ST SERNIN DU BOIS POSTES DE RELEVEMENT



### ➤ **UT 3701 : Lagune de ST Laurent d'Andenay :**

Constructeur :	VALETTE
Année de mise en service :	1983 1 <sup>er</sup> bassin, 1996 2 <sup>ème</sup> bassin
Capacité :	270 eqh
Filière de traitement :	Traitement biologique

➤ **UT 3601 : UDEP DES TOUILLARDS**

Constructeur : GUINOT  
Année de mise en service : 2011  
Capacité : 75 eqh  
Filière de traitement : Filtres plantés de roseaux à deux étages  
Canal de comptage rejets

➤ **UT 3301 : UDEP DES VOISOTTES**

Constructeur : SCIRPE  
Année de mise en service : 2011  
Capacité : 85 eqh  
Filière de traitement : Filtres plantés de roseaux à deux étages  
Canal de comptage rejets

➤ **UT 3401 : UDEP DE VERNIZY**

Constructeur : SCIRPE  
Année de mise en service : 2011  
Capacité : 40 eqh  
Filière de traitement : Filtres plantés de roseaux à deux étages  
Canal de comptage rejets

➤ **UT : UDEP POUILLOUX LES GRANDS TREMBLES**

Constructeur :  
Année de mise en service : 2014  
Capacité : 35 eqh  
Filière de traitement : Traitement biologique

**Patrimoine des communes ayant intégrées le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

**Commune de Charmoy :**

- UT 9502 Filtre et décanteur **du Bourg** 30 eq hbts
- UT 9501 Filtre planté de roseaux **du Calvaire** 110 eq hbts

**Commune de Saint Firmin :**

UT9520 Lagune **Bourg** 290 Eq Hbts

**Commune de Saint Symphorien de Marmagne :**

- UT 9505 Lagune **Bourg** 480 Eq Hbts
- UT 9506 Décanteur digesteur et filtre à sable : **Entrevaux** 100 Eq Hbts

**Commune de Marmagne :**

- UT 9508 Lagune **Vaumartin** 60 Eq Hbts
- UT 9509 Lagune **Bourg** 1080 Eq Hbts
- UT        Décanteur **Pont d'Ajoux** 150 Eq Hbts

**- Saint Pierre de Varennes:**

- UT 9511 Lagune Bourg **Grizy** 320 Eq Hbts,
- UT 9512 Lagune **Les Couchets** 130 Eq Hbts,
- UT 9513 Lagunes **Les hauts de Chegnots** 120 Eq Hbts.
- UT 9514 Lits bactériens **Salière** 40 Eq Hbts,
- UT 9515 Lits bactériens **Berneaux** 50 Eq Hbts,
- UT 9516 Lits bactériens **Drevin** 100 Eq Hbts,
- UT 9517 Lits bactériens **Anxin le Bas** 60 Eq Hbts,
- UT 9518 Lits bactériens **Luchet** 40 Eq Hbts.
- UT 9519 Fosse toutes Eaux **Pique bœuf** 10 Eq Hbts,

**Commune de Saint Julien sur Dheune :**

Unité de dépollution

- UT 9503 Lagune 190 Eq Hbts

**Patrimoine des communes ayant intégrées le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**Commune de Mont St Vincent :**

- UT        Lagune **du Bourg** 300 Eq Hbts
- UT        Décanteur digesteur Le Reuil

**Commune de Saint Romain Sous Gourdon :**

- UT        Lagune **Bourg** 250 Eq Hbts
- 

**Patrimoine des communes ayant intégrées le périmètre en 2020**

**Micro station ECUISSES La Motte Bouchot**

Constructeur :	EPUR
Année de mise en service :	2019
Capacité :	75 eqh

## **A) POSTES DE RELEVEMENT**

Les 104 postes de relèvement sont télésurveillés.

### ➤ **UT 6601 : Poste MONTCEAU-LES-MINES Le Plessis :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1977
- Equipement :	2 groupes FLYGT
- Débit :	10 m <sup>3</sup> /h à 5 m de H.M.T.
- Puissance :	4 kW

### ➤ **UT 5007 : Poste BLANZY Bourbince :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1990
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	40 m <sup>3</sup> /h à 4 m de H.M.T.
- Puissance :	4 kW

### ➤ **UT 5007 : Poste BLANZY Canal :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1990
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	10 m <sup>3</sup> /h à 6 m de H.M.T.
- Puissance :	2.4 kW

### ➤ **UT 6803 : Poste BLANZY Sauvage :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1993
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	10 m <sup>3</sup> /h à 12 m de H.M.T.
- Puissance :	5 kW

### ➤ **UT 5022 : Poste BLANZY la FOLLE**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2003
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	8 m <sup>3</sup> /h à 21 m H.M.T.
- Puissance :	2,4 kw

### ➤ **UT 5401 : Poste CIRY LE NOBLE de Coëre :**

- Constructeur :	MENGIN-RATEAU
- Mise en service :	1980
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	10 m <sup>3</sup> /h à 12 m de H.M.T.
- Puissance :	5 kW

➤ **UT 9105 : Poste CIRY LE NOBLE du Bourg :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1983
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	12 m <sup>3</sup> /h à 4 m de H.M.T.
- Puissance :	2 kW

➤ **UT 6807 : Poste CIRY LE NOBLE Les Porrots :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1992
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	22 m <sup>3</sup> /h à 38 m de H.M.T.
- Puissance :	30 kW

➤ **UT 5005 : Poste CIRY LE NOBLE de la Croix Chaumet :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1989
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	7 m <sup>3</sup> /h à 10 m de H.M.T.
- Puissance :	4 kW

➤ **UT 6806 : Poste CIRY LE NOBLE de Rozelay :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	1993
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	27 m <sup>3</sup> /h à 22 m de H.M.T.
- Puissance :	12 kW

➤ **UT : Poste CIRY LE NOBLE rue du puits :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2012
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	5.5 m <sup>3</sup> /h à m de H.M.T.
- Puissance :	kW

➤ **UT 3501 : Poste CIRY LE NOBLE des Touillards :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2011
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	16 m <sup>3</sup> /h à 5.5 m de H.M.T.
- Puissance :	1.7 kW

➤ **UT 6501 : Poste MONTCEAU-LES-MINES des Alouettes :**

- Constructeur :	PETAVIT
- Mise en service :	1979
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	103 m <sup>3</sup> /h à 9 m de H.M.T.
- Puissance :	15.6 kW



➤ **UT 6101 : Poste MONTCEAU-LES-MINES du Bois du Verne :**

- Constructeur : PETAVIT  
- Mise en service : 1979  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 68 m<sup>3</sup>/h à 11 m de H.M.T.  
- Puissance : 14 kW

➤ **UT 9106 : Poste MONTCEAU-LES-MINES de la Saule :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1983  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 18 m<sup>3</sup>/h à 21 m de H.M.T.  
- Puissance : 8.8 kW

➤ **UT 5601 : Poste MONTCEAU-LES-MINES Dettrey :**

- Constructeur : PETAVIT  
- Mise en service : 1979  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 50 m<sup>3</sup>/h à 18 m de H.M.T.  
- Puissance : 11 kW

➤ **UT 9104 Poste MONTCEAU-LES-MINES du Bois Garnier :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1983  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 28 m<sup>3</sup>/h à 19 m de H.M.T.  
- Puissance : 12 kW

➤ **UT 8302 Poste MONTCEAU-LES-MINES Rouvrat :**

- Constructeur : KSB  
- Mise en service : 1995  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 14 m<sup>3</sup>/h à 12 m de H.M.T.  
- Puissance : 4.4 kW

➤ **UT 8301 Poste MONTCEAU-LES-MINES LECLERC :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1994  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 12 m<sup>3</sup>/h à 2.6 m de H.M.T.  
- Puissance : 2.4 kW

➤ **UT 4701 Poste MONTCEAU-LES-MINES de Lucy :**

- Constructeur : LOWARA (BERALDIN)  
- Mise en service : 1998  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 52 m<sup>3</sup>/h à 1 m de H.M.T.

- Puissance : 8.2 kW

➤ **UT 6802 Poste MONTCEAU-LES-MINES 9ème Ecluse :**

- Constructeur : BOEUF & LEGRAND  
- Mise en service : 1987  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 59 m3/h à 4 m de H.M.T.  
- Puissance : 6 kW

➤ **UT 4401 Poste MONTCEAU-LES-MINES du Pré-Long :**

- Constructeur : LOWARA (BERALDIN)  
- Mise en service : 1998  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 13 m3/h à 1 m de H.M.T.  
- Puissance : 2.2 kW

➤ **UT 5023 Poste MONTCEAU-LES-MINES Rue de NANCY :**

- Constructeur : FLYGT (EUROVIA)  
- Mise en service : 2001  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 18 m3/h à 6.10 m de H.M.T.  
- Puissance : 1.7 kW

➤ **UT 4901 Poste MONTCEAU-LES-MINES Les Equipages :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2004  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 10M3/H à 7 m H.M.T  
- Puissance : 1.3 KW

➤ **UT 3101 Poste MONTCEAU-LES-MINES PLESSIS OPAC**

-Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2011  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 27M3/H à 5 m H.M.T  
- Puissance : 2.1 KW

➤ **UT 3001 Poste MONTCEAU-LES-MINES La Sablière**

-Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2012  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit :  
- Puissance : 3.1 KW

➤ **UT Poste MONTCEAU-LES-MINES Le Magny**

-Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2013  
- Equipement : 2 pompes

- Débit :
- Puissance : 2.4 KW

➤ **UT 6401 Poste ST VALLIER de Galuzot :**

- Constructeur : PETAVIT
- Mise en service : 1978
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 56 m<sup>3</sup>/h à 12 m de H.M.T.
- Puissance : 6.2 kW

➤ **UT 9102 Poste ST VALLIER Les Mazilles :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1982
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 18 m<sup>3</sup>/h à 18 m de H.M.T.
- Puissance : 6 kW

➤ **UT 6201 Poste ST VALLIER Antoine Emorine :**

- Constructeur : CITRAL (FLYGT)
- Mise en service : 1991
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 32 m<sup>3</sup>/h à 12 m de H.M.T.
- Puissance : 4.8 kW

➤ **UT 5019 Poste ST VALLIER Philippon :**

- Constructeur : VILETTE (FLYGT)
- Mise en service : 1997
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 11.5 m<sup>3</sup>/h à 9.3 m de H.M.T.
- Puissance : 6 kW

➤ **UT 4501 Poste ST VALLIER Montaigne:**

- Constructeur : SADE (FLYGT)
- Mise en service : FIN 2002
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 20 m<sup>3</sup>/h à 16m H.M.T
- Puissance : 2.4 kW

➤ **UT 6203 Poste MONTCEAU-LES-MINES L'Ecuyer :**

- Constructeur : A.B.S.
- Mise en service : 1991
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 60 m<sup>3</sup>/h à 42 m de H.M.T.
- Puissance : 26 kW

➤ **UT 4301 Poste ST VALLIER Robert Desnos :**

- Mise en service : 2006

- Equipement : 2 pompes
- Débit : 10 m3/h à 8 m de H.M.T.
- Puissance : 2.4kW

➤ **UT 4601 Poste ST VALLIER Les Martyrs :**

- Mise en service : 2006
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 12 m3/h à 6 m de H.M.T.
- Puissance : 2.1 kW

➤ **UT 5024 Poste ST VALLIER Hydro 3M :**

- Constructeur: BODIN MENGIN
- Mise en service : 2007
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 11 m3/h à 6.7 m de H.M.T.
- Puissance : 0.8 kW

➤ **UT 2901 Poste ST VALLIER ancienne UDEP GALUZOT :**

- Constructeur: FLYGT
- Mise en service : 2010
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 80m3/h à 48m de H.M.T.
- Puissance : 22 kW

➤ **UT 2701 Poste ST VALLIER ancienne UDEP LA SAULE :**

- Constructeur: FLYGT
- Mise en service : 2010
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 210m3/h à 35m de H.M.T
- Puissance : 037 Kw

➤ **UT 2801 Poste ST VALLIER ancienne UDEP ST VALLIER Bourg :**

- Constructeur: FLYGT
- Mise en service : 2010
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 25 m3/h à 28.5 m de H.M.T.
- Puissance : 7.4 kW

❖ **UT 4201 Poste ST BERAIN SOUS SANVIGNES Villa Sirot**

- Constructeur: BODIN MENGIN
- Mise en service : 2007
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 13 m3/h à 13 m de H.M.T.
- Puissance : 1.3 kW

➤ **UT 5501 Poste SANVIGNES Brossolette :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1980  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 8 m3/h à 9 m de H.M.T.  
- Puissance : 3.6 kW

➤ **UT 9101 Poste SANVIGNES Battiers 1 :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1982  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 26 m3/h à 29 m de H.M.T.  
- Puissance : 15 kW

➤ **UT 5004 Poste SANVIGNES Battiers 4 :**

- Constructeur : CITRA FRANCE  
- Mise en service : 1986  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 25 m3/h à 16 m de H.M.T.  
- Puissance : 9 kW

➤ **UT 6804 Poste SANVIGNES route de ST VALLIER :**

- Constructeur : DEMIANENKO (FLYGT)  
- Mise en service : 1993  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 14 m3/h à 25 m de H.M.T.  
- Puissance : 9 kW

➤ **UT 5021 Poste SANVIGNES Schiever :**

- Constructeur : KSB  
- Mise en service : 2006  
- Equipement : 2 POMPES  
- Débit : 15M3/H 6 m de H.M.T  
- Puissance : 2.2 KW

➤ **UT 2601 Poste SANVIGNES Promenade de la Tour :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2010  
- Equipement : 2 POMPES  
- Débit : 8.1M3/H 12 m de H.M.T  
- Puissance : 2.5 KW

➤ **UT 2501 Poste LE BREUIL Charleville LECLERC :**

- Constructeur : SALMSON  
- Mise en service : 2012  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 80 m3/h à 20 m de H.M.T.  
- Puissance : 20 kW

➤ **UT 6805 Poste LE BREUIL Les Aillottes :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1981  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 70 m3/h à 19.5 m de H.M.T.  
- Puissance : 18 KW

➤ **UT 5017 Poste LE BREUIL Bourg :**

- Constructeur : KSB  
- Mise en service : 2000  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 11 m3/h à 19 m de H.M.T.  
- Puissance : 2.1 KW

➤ **UT 2401 Poste LE CREUSOT Le Colombier :**

- Constructeur : Bodin-Mengin  
- Mise en service : 2010  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 11 m3/h à 54 m de H.M.T.  
- Puissance : 8 KW

➤ **UT 3201 Poste LE BREUIL Les Voisottes :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2011  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 16 m3/h à 15 m de H.M.T.  
- Puissance : 2.4 KW

➤ **UT Poste LE BREUIL Les Lavriots :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2014  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit :  
- Puissance : 2.4 KW

➤ **UT 5018 Poste ECUISSES Les Pinsons :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2005  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 10M3/H à 23 m HMT  
- Puissance : 2.4 KW

➤ **UT 7401 Poste LE CREUSOT La Mouillelongue :**

- Constructeur : LUCHAIRE  
- Mise en service : 1969  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 192 m3/h à 23 m de H.M.T.  
- Puissance : 89 kW

➤ **UT 6701 Poste LE CREUSOT I.U.T. Pierre de Coubertin:**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1975  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 79 m<sup>3</sup>/h à 17 m de H.M.T.  
- Puissance : 16 kW

➤ **UT 7301 Poste LE CREUSOT Anatole France :**

- Constructeur : LUCHAIRE  
- Mise en service : 1968  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 155 m<sup>3</sup>/h à 12 m de H.M.T.  
- Puissance : 18 kW

➤ **UT 6001 Poste LE CREUSOT Les Bruyères :**

- Constructeur : BRINGER-FLYGT  
- Mise en service : 1978  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 135 m<sup>3</sup>/h à 35 m de H.M.T.  
- Puissance : 90 kW

➤ **UT 6301 Poste LE CREUSOT Magenta :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1978  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 110 m<sup>3</sup>/h à 4 m de H.M.T.  
- Puissance : 36 Kw

➤ **UT 7001 Poste LE CREUSOT Les Rapines :**

- Constructeur : LUCHAIRE  
- Mise en service : 1968/1974  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 30 m<sup>3</sup>/h à 10 m de H.M.T.  
- Puissance : 8 kW

➤ **UT 5002 Poste LE CREUSOT Les Soches :**

- Constructeur : BOEUF et LEGRAND  
- Mise en service : 1986  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 34 m<sup>3</sup>/h à 14 m de H.M.T.  
- Puissance : 9 kW

➤ **UT 6801 Poste LE CREUSOT Plaine des Riaux :**

- Constructeur : SADE  
- Mise en service : 1987  
- Equipement : 2 pompes

- Débit : 175 m<sup>3</sup>/h à 35 m de H.M.T.
- Puissance : 60 kW

➤ **UT 5010 Poste LE BREUIL de la Montée Noire :**

- Mise en service : 1996
- Constructeur : FLYGT
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 7 m<sup>3</sup>/h à 16 m de H.M.T.
- Puissance : 10 kW

➤ **UT 5901 Poste LE CREUSOT du Cœur de Ville :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1998
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 19 m<sup>3</sup>/h à 12 m de H.M.T.
- Puissance : 1.5 kW

➤ **UT 4801 Poste LE CREUSOT Harfleur:**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1993
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 18 m<sup>3</sup>/h à 5.7 m H.M.T
- Puissance : 1.1 kW

➤ **UT 2301 Poste LE CREUSOT Montporcher:**

- Constructeur : KSB
- Mise en service : 2011
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 8 m<sup>3</sup>/h à 19.2 m H.M.T
- Puissance : 3.1 kW

➤ **UT 2201 Poste LE CREUSOT Allée de Jars:**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 2011
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 7 m<sup>3</sup>/h à 10 m H.M.T
- Puissance : 1.7 kW

➤ **UT 5003 Poste MONTCENIS La Châtelaine :**

- Constructeur : SADE-FLYGT
- Mise en service : 1986
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 59 m<sup>3</sup>/h à 47 m de H.M.T.
- Puissance : 44 kW

➤ **UT 5701 Poste MONTCENIS Les Epontots :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1979



- Equipement : 2 pompes
- Débit : 90 m<sup>3</sup>/h à 45 m de H.M.T.
- Puissance : 48 kW

➤ **UT 9103 Poste MONTCENIS La Grange Pomey :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1982
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 23 m<sup>3</sup>/h à 25 m de H.M.T.
- Puissance : 15 kW

➤ **UT 5301 Poste MONTCHANIN du Bois Bretoux :**

- Constructeur : PETAVIT
- Mise en service : 1981
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 30 m<sup>3</sup>/h à 4.5 m de H.M.T.
- Puissance : 24 kW

➤ **UT 9107 Poste MONTCHANIN Stade :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1983
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 14 m<sup>3</sup>/h à 15 m de H.M.T.
- Puissance : 12 kW

➤ **UT 5020 Poste MONTCHANIN Henri Paul**

- Constructeur : FLYGT (SNTPAM)
- Mise en service : Juin 2002
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 13 m<sup>3</sup> à 7 m H.M.T
- Puissance : 1.7 kW

➤ **UT 5006 Poste ECUISSES Z.A. T.G.V. :**

- Constructeur : PERRIN (FLYGT)
- Mise en service : 1989
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 44 m<sup>3</sup>/h à 16 m de H.M.T.
- Puissance : 27 kW

➤ **UT 6809 Poste MONTCHANIN RETIF :**

- Constructeur : FLYGT
- Mise en service : 1992
- Equipement : 2 pompes
- Débit : 36 m<sup>3</sup>/h à 20 m de H.M.T.
- Puissance : 9 kW

➤ **UT 8303 Poste MONTCHANIN Le Golf :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1994  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 37 m<sup>3</sup>/h à 10 m de H.M.T.  
- Puissance : 6 kW

➤ **UT 6202 Poste MONTCHANIN Avoise :**

- Constructeur : SADE (FLYGT)  
- Mise en service : 1992  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 11 m<sup>3</sup>/h à 18 m de H.M.T.  
- Puissance : 9 kW

➤ **UT 2001 Poste MONTCHANIN Gare (ancienne UDEP):**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2010  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 20 m<sup>3</sup>/h à 13 m de H.M.T.  
- Puissance : 2.4 kW

➤ **UT 1901 Poste MONTCHANIN ancienne UDEP Bois Bretoux :**

- Constructeur : SIDE INDUSTRIE  
- Mise en service : 2010  
- Equipement : 2 pompes Débit variable  
- Débit : 165 m<sup>3</sup>/h à 30 m de H.M.T.  
- Puissance : 18.5 à 45 kW

➤ **UT 5801 Poste ST EUSEBE Revivre :**

- Constructeur : PETAVIT  
- Mise en service : 1978  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 15 m<sup>3</sup>/h à 32 m de H.M.T.  
- Puissance : 14 kW

➤ **UT 2101 Poste MONTCHANIN Pont des Morands :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2012  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 16 m<sup>3</sup>/h à 40 m de H.M.T.  
- Puissance : 7.4 kW

➤ **UT 5028 Poste ST EUSEBE Rue de l'Etang (Clos de la Fontaine) :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2013  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 13 m<sup>3</sup>/h à m de H.M.T.  
- Puissance : kW

➤ **UT 7501 Poste TORCY Sibi 1 :**

- Constructeur : BOEUF & LECRAND - FLYGT  
- Mise en service : 1980  
- Equipement : 2 groupes de 700 m<sup>3</sup>/h à 8 m H.M.T.  
1 groupe de 200 m<sup>3</sup>/h à 8 m H.M.T.  
- Puissance : 59 kW

➤ **UT 7501 Poste TORCY Sibi 2 :**

- Constructeur : BOEUF & LECRAND - FLYGT  
- Mise en service : 1980  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 65 m<sup>3</sup>/h à 8 m de H.M.T.  
- Puissance : 15 kW  
+ 1 dégrilleur vertical FLYGT 20 mm

➤ **UT 5001 Poste TORCY Le Thiellay :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1984  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 25 m<sup>3</sup>/h à 13 m de H.M.T.  
- Puissance : 5 kW

➤ **UT 6205 Poste MONTCHANIN du Vieux Thiellay :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1995  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 12 m<sup>3</sup>/h à 3 m de H.M.T.  
- Puissance : 3 kW

➤ **UT 5101 Poste TORCY du Vieux Saule:**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1981  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 64 m<sup>3</sup>/h à 15 m de H.M.T.  
- Puissance : 36 kW

➤ **UT 5015 Poste TORCY ZI de CMR:**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1995  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 9 m<sup>3</sup>/h à 10 m de H.M.T.  
- Puissance : 4 kW

➤ **UT 4101 Poste TORCY Lac base nautique :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2007  
- Equipement : 3 pompes  
- Débit : 2\*22 m<sup>3</sup>/h à 11 m .1\* 12m<sup>3</sup>/h à 3.m de

- Puissance : H.M.T.  
2.4 kW

➤ **UT 5025 Poste TORCY Stade CECA :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1992  
- Equipement : 2 pompes Flygt  
- Débit : 10 m3/h  
- Puissance : 2 kW

➤ **UT 9109 Poste TORCY Les Perraudins :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 1984  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 40 m3/h à 16 m H.M.T.  
- Puissance : 5.9 kW

➤ **UT 1801 Poste TORCY Gens du Voyage :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2010  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 10 m3/h à 5 m H.M.T.  
- Puissance : 2.2 kW

➤ **UT 7602 Poste GENELARD Colonie :**

- Constructeur : LOWARA (FLYGT)  
- Mise en service : 2006  
- Equipement : 2 pompes FLYGT  
- Débit : 15 m3/h à 6 m H.M.T.  
- Puissance : 1.2 kW

➤ **UT 7601 Poste GENELARD Le Bassin :**

- Constructeur : SIGOURE  
- Mise en service : 1984  
- Equipement : 2 pompes KSB  
- Débit : 55 m3/h à 12 m H.M.T.  
- Puissance : 3.15 kW

➤ **UT 1701 Poste GENELARD Camille de Tournon :**

- Constructeur : FLYGT  
- Mise en service : 2011  
- Equipement : 2 pompes  
- Débit : 21 m3/h à 14.6 m H.M.T.  
- Puissance : 1.7 kW

➤ **UT 7201 Poste ST SERNIN DU BOIS Bourg :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2002
- Equipement :	2 pompes Flygt 3085-102
- Débit :	35 m3/h à 10.5 m H.M.T.
- Puissance :	2.4 kW

### **Patrimoine des communes ayant intégrées le périmètre affermé au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

#### ➤ **UT 9504 Poste SAINT JULIEN SUR DHEUNE :**

- Constructeur :	système DIP en 2016
- Mise en service :	NC
- Equipement :	1 pompe
- Débit :	13 m3/h
- Puissance :	4 kW

#### ➤ **UT 9507 Poste ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE :**

- Constructeur :	KSB
- Mise en service :	NC
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	
- Puissance :	1.9 kW

#### ➤ **UT 9510 Poste MARMAGNE Bourg:**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	NC
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	
- Puissance :	2.4 kW

#### ➤ **UT 9521 Poste ST FIRMIN Les Couchets :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	NC
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	
- Puissance :	2.4 kW

### **Patrimoine intégré courant 2018**

#### ➤ **UT Poste LE CREUSOT rue Jean Perrin :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2018
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	10 m3/h
- Puissance :	1.5 kW

#### ➤ **UT Poste PERRECY-LES-FORGES rue du Moulin :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2018
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	10 m3/h
- Puissance :	1.5 kW

### **Patrimoine intégré courant 2019**

#### **➤ UT Poste Mt SAINT VINCENT :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2019
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	14 m3/h
- Puissance :	1.8 kW

#### **➤ UT Poste MONTCEAU les Chavannes :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2019
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	9 m3/h
- Puissance :	1.7 kW

#### **➤ UT Poste MONTCHANIN Coriolis :**

- Constructeur :	FLYGT
- Mise en service :	2019
- Equipement :	2 pompes
- Débit :	30 m3/h
- Puissance :	1.7 kW

### **Patrimoine intégré courant 2020**

**Pas de PR**

## B) PATRIMOINE RESEAUX AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019



### Canalisations

Type de canalisation		Longueur en ml au 01 01 2020
<b>Gravitaire</b>	Eaux usées	396 858
	Réseau unitaire	333 179
	Eaux pluviales	Hors périmètre
<b>Total gravitaire</b>		730 037
Refoulement	Eaux usées	39 538
<b>Total refoulement</b>		39 538



### Branchements

	Quantité au 01 01 2020
Branchements eaux usées ou unitaires	31 345 U
Branchements eaux pluviales	Hors périmètre
<b>Nombre total</b>	<b>31 345 U</b>



### Ouvrages accessoires

	Quantité au 01 01 2020
Postes de Relèvement	104 U
Regards de visite sur réseaux	16 209 U
Déversoirs d'orage	454 U
Bouches d'égouts, grilles avaloirs	14 000 géo-référencés
Etang de la forge (dégrilleur)	1
Station d'alerte les Rapines (pluvial)	1

## **Patrimoine estimé des communes ayant intégrées le périmètre affermé au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

- **MARY :**
  - 10 avaloirs
  - 300 ml de réseau pluvial
- **MONT SAINT VINCENT:**
  - 30 avaloirs
  - 900 ml de réseau pluvial
  - 1500 ml de réseau d'eaux usées
- **MOREY :**
  - 10 avaloirs
  - 300 ml de réseau pluvial
- **ST MICAUD :**
  - 41 avaloirs
  - 1200 ml de réseau pluvial
- **ST ROMAIN SOUS GOURDON :**
  - 20 avaloirs
  - 600 ml de réseau pluvial
  - 1500 ml de réseau d'eaux usées

## **C) AUTOSURVEILLANCE**

Déversoirs équipés d'autosurveillance :

- ❖ **TORCY :**
  - **UT 7501 Poste SIBI**
  - **UT 7401 Poste MOUILLELONGUE**
  - **DO BAPTISTE MARCET**
  - **DO JEAN BART**
- ❖ **LE CREUSOT :**
  - **UT 3906 DO CASERNE**
    - **UT 3905 DO PUDDLER**



- UT 3904 DO PUEBLA
- UT 7301 Poste ANATOLE FRANCE
- UT 6001 Poste BRUYERES
- DO ACACIAS
- DO BORDEAUX
- DO BRASSAC
- DO CHEMIN DE FER
- DO JOFFRE
- DO LEDUC
- DO MOLAKOFF
- DO MONTENEGRO
- DO NOYERS
- DO WILSON
- DO YSER

❖ **BLANZY :**

- UT 3903 DO CLAYEUX
  - UT 3902 DO LE BOURG FARNIER
  - UT 3901 DO ROUTE EXPRESS
  - DO BOURBINCE
  - DO BRETELLE RCEA
  - DO GUEGNEAU

❖ **MONTCHANIN :**

- UT 3907 DO FILIPPI
- DE LA PAIX

❖ **MONTCEAU :**

- UT 3913 DO LUCY (GAUTHEY JARDIN)
- UT 3921 DO QUAI MOULIN
- UT 3915 DO SNCF
- UT 3910 DO TASSIGNY
- UT 3912 DO GAUTHEY/GILLY
- UT 3914 DO JEAN DIDIER
- UT DO VALENCIENNE
- DO BOIS CLAIR
- DO CASINO
- DO EUGENE POTTIER
- DO HENRI VAIRON
- DO LAC DU PLESSIS
- DO LOUISE CECILE
- DO AUTUN
- DO Vernois

❖ **ST VALLIER :**

- UT 2701 DO STATION DE LA SAULE
- UT 3911 DO PPM
- UT 3916 DO JEAN JAURES
- UT 3918 DO STEP GALUZOT
- UT 3919 DO STEP ST VALLIER
- DO CAMILLE BLANC
- DO FRANCHE COMTE
- DO HENRI DUNANT

➤ DO HOPITAL GALUZOT

❖ LE BREUIL :

➤ DO AMONT AILLOTES

➤ DO AUBRAC



